



## LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE SÉANCE DU 26 mars 2024

N° DÉLIB.	OBJET	DÉCISION
850DE2421N01	Rapport d'activités	Adoptée
850DE2421N02	Convention SAFER	Adoptée
850DE2421N03	Contrat concession SPL	Adoptée
850DE2421N04	Décision mise à disposition terrain ZA Lonlay l'Abbaye	Adoptée
850DE2421N05	Avenant n°2 – prolongation convention INHARI	Adoptée
850DE2421N06	Participation SIVOS Champsecret-Dompierre	Adoptée
850DE2421N07	Participation SIVOS Chanu-St Paul- Landisacq	Adoptée
850DE2421N08	Participation école privé Ange Gardien - Domfront	Adoptée
850DE2421N09	Participation école privé Sacré Cœur - Chanu	Adoptée
850DE2421N10	Financement formations animateurs	Adoptée
850DE2421N11	Décision avenant contrats de reprise des matériaux	Adoptée
850DE2421N12	Convention AIFR -Entretien chemins de randonnée	Adoptée
850DE2421N13	Vote des taux d'imposition 2024	Adoptée
850DE2421N14	Vote du taux Cotisation Foncière des Entreprises 2024	Adoptée
850DE2421N15	Vote des taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2024	Adoptée
850DE2421N16	Budget Ordures Ménagères – Compte Financier Unique 2023	Adoptée
850DE2421N17	Budget Ordures Ménagères – Affectation du résultat 2023	Adoptée
850DE2421N18	Budget Ordures Ménagères – Décision modificative	Adoptée
850DE2421N19	Budget Eau – Compte Financier Unique 2023	Adoptée
850DE2421N20	Budget Eau – Affectation du résultat 2023	Adoptée
850DE2421N21	Budget eau – Décision modificative	Adoptée
850DE2421N22	Budget Service Public Assainissement Non Collectif – Compte Financier Unique 2023	Adoptée
850DE2421N23	Budget Service Public Assainissement Non Collectif – affectation du résultat 2023	Adoptée
850DE2421N24	Budget Service Public Assainissement Non Collectif – Décision modificative	Adoptée

<b>N° DÉLIB.</b>	<b>OBJET</b>	<b>DÉCISION</b>
850DE2421N25	Budget Service Assainissement Collectif – Compte Financier Unique 2023	Adoptée
850DE2421N26	Budget Service Assainissement Collectif – Affectation du résultat 2023	Adoptée
850DE2421N27	Budget Service Assainissement Collectif – Décision modificative	Adoptée
850DE2421N28	Budget ZAE de l'Espace Entreprises Domfrontais – Compte Financier Unique 2023	Adoptée
850DE2421N29	Budget ZA Lonlay l'Abbaye – Compte financier Unique 2023	Adoptée
850DE2421N30	Budget ZA Lonlay l'Abbaye – Affectation du résultat 2023	Adoptée
850DE2421N31	Budget ZA Lonlay l'Abbaye – Décision modificative	Adoptée
850DE2421N32	Budget ZA St Quentin les Chardonnets – Compte Financier Unique 2023	Adoptée
850DE2421N33	Budget ZA St Quentin les Chardonnets – Affectation du résultat 2023	Adoptée
850DE2421N34	Budget ZA St Quentin les Chardonnets – Décision modificative 2023	Adoptée
850DE2421N35	Budget ZA du Gué Thibout – Compte Financier Unique 2023	Adoptée
850DE2421N36	Budget ZA du Gué Thibout – Affectation du résultat 2023	Adoptée
850DE2421N37	Budget ZA du Gué Thibout – Décision modificative	Adoptée
850DE2421N38	Budget général – Compte Financier Unique 2023	Adoptée
850DE2421N39	Budget général – Affectation du résultat 2023	Adoptée
850DE2421N40	Budget général – Décision modificative	Adoptée



Délégués en exercice **33**  
Présents 24  
Votants 28  
Convocation le 19/03/2024

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 26 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Domfront, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul.

Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

CHRÉTIEN Sébastien	P	CORBIERE Julien	P	COSTARD Serge	P	DAVY Bernard	P	DECOSSE Daniel	P
DEROUET Christian	A	DEVERE Bruno	P	DROMER Joël	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
GOUAULT Françoise	A	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	A	GUERIN Jacqueline	P	GUILMIN Maxime	P	JARRY Yveline	P
LECORDIER Christophe	A	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LERALLU Didier	A	LEROY Éric	P
LEVÉE Céline	A	MAUPAS Dominique	A	MOISSERON Franck	P	PICARD Christian	P	PORQUET Josette	P
POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P	RIFLET Virginie	A	ROULLIER Frédérique	P
ROUSSELET Cécile	A	SOUL Bernard	P	TALLONEAU Sylvie	P				

**Avaient donné pouvoir :** Christophe Lecordier à Daniel Decosse, Virginie Rifflet à Bernard Soul, Dominique Maupas à Josette Porquet, Céline Levée à Michel Legalle.

**Secrétaire de séance :** Frédérique Roullier.

### 850DE2421N01 Rapport activités 2023

Pour améliorer le débat démocratique au sein des établissements publics de coopération intercommunale, la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 (dite loi Chevènement) relative au renforcement et à la simplification de coopération intercommunale prévoit une meilleure information des communes sur l'exercice des compétences intercommunales.

Le rapport d'activités de Domfront-Tinchebray Interco retrace les grandes lignes de l'activité de l'année 2023.

Ce rapport va être transmis à chaque collectivité pour être présenté en séance du Conseil municipal et sera annexé au procès-verbal de cette séance.

### Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Adopte le rapport d'activités de l'année 2023 de la Communauté de communes de Domfront-Tinchebray Interco.

Ainsi fait et délibéré,  
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture  
Le Président,  
Bernard SOUL

La secrétaire de séance,  
Frédérique ROULLIER



Date de transmission de l'acte: 15/04/2024  
Date de réception de l'AR: 15/04/2024  
061-200071520-850DE2421N01-DE  
A G E D I



Délégués en exercice 33  
Présents 24  
Votants 28  
Convocation le 19/03/2024

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 26 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Domfront, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul.

Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

CHRÉTIEN Sébastien	P	CORBIERE Julien	P	COSTARD Serge	P	DAVY Bernard	P	DECOSSE Daniel	P
DEROUET Christian	A	DEVERE Bruno	P	DROMER Joël	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
GOJAULT Françoise	A	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	A	GUERIN Jacqueline	P	GUILMIN Maxime	P	JARRY Yveline	P
LECORDIER Christophe	A	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LERALLU Didier	A	LEROY Éric	P
LEVÉE Céline	A	MAUPAS Dominique	A	MOISSERON Franck	P	PICARD Christian	P	PORQUET Josette	P
POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P	RIFLET Virginie	A	ROULLIER Frédérique	P
ROUSSELET Cécile	A	SOUL Bernard	P	TALLONEAU Sylvie	P				

**Avaient donné pouvoir :** Christophe Lecordier à Daniel Decosse, Virginie Rifflet à Bernard Soul, Dominique Maupas à Josette Porquet, Céline Levée à Michel Legalle.

**Secrétaire de séance :** Frédérique Roullier.

### 850DE2421N02 Convention SAFER

Le Président rappelle que la Communauté de communes du canton de Tinchebray avait signé avec la SAFER de Normandie une convention le 17 mars 2014 pour l'étude de faisabilité et d'animation foncière, la veille foncière, le recueil des promesses de vente, la constitution de réserves foncières, la gestion du patrimoine foncier.

Dans le cadre de cette première convention, une réserve foncière de 2ha 58a a été constituée sur la commune de Beauchêne.

Suite à la fusion en 2017, il est nécessaire de préciser le partenariat entre la Communauté de communes Domfront-Tinchebray Interco et la SAFER de Normandie dans le cadre d'une nouvelle convention redéfinissant l'ensemble des actions engagées, à savoir :

- favoriser le développement économique local (dont le projet de voie douce inscrite par le Conseil Départemental dans son schéma vélo, entre la « Vélofrancette » et la « Vélomaritime » qui passent sur son territoire),
- protéger l'environnement,
- contribuer à la protection de l'eau, tout en poursuivant les projets fonciers de la collectivité déjà engagés dans les précédentes conventions avec la SAFER,
- poursuivre le développement économique du territoire par des extensions ou aménagements de zones d'activités.

Ainsi avec cette convention, cela permet, au mieux, le développement de la collectivité et le retrait amenable de l'agriculture sur les zones concernées.

En effet, la SAFER est chargée de négocier les emprises nécessaires et d'offrir le cas échéant des compensations foncières aux agriculteurs touchés par ce développement.

La convention proposée par la SAFER constate en même temps la mise en réserve de 1ha 35a 30ca sur la commune de Montsecret-Clairefougère.

Date de transmission de l'acte: 15/04/2024  
Date de réception de l'AR: 15/04/2024  
061-200071520-850DE2421N02-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois à compter de la réception par le représentant de l'État et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- Autorise le Président ou son représentant à signer la convention avec la SAFER pour assurer les missions présentées sur le territoire de la Communauté de communes de Domfront-Tinchebray Interco.

La secrétaire de séance,  
Frédérique ROULLIER



Ainsi fait et délibéré,  
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture  
Le Président,  
Bernard SOUL



Date de transmission de l'acte: 15/04/2024

Date de réception de l'AR: 15/04/2024

061-200071520-850DE2421N02-DE

A G E D I



Délégués en exercice 33  
Présents 24  
Votants 28  
Convocation le 19/03/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Du 26 mars 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Domfront, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul.

**Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).**

CHRÉTIEN Sébastien	P	CORBIERE Julien	P	COSTARD Serge	P	DAVY Bernard	P	DECOSSE Daniel	P
DEROUET Christian	A	DEVERE Bruno	P	DROMER Joël	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
GOUAULT Françoise	A	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	A	GUERIN Jacqueline	P	GUILMIN Maxime	P	JARRY Yveline	P
LECORDIER Christophe	A	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LERALLU Didier	A	LEROY Éric	P
LEVÉE Céline	A	MAUPAS Dominique	A	MOISSERON Franck	P	PICARD Christian	P	PORQUET Josette	P
POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P	RIFLET Virginie	A	ROULLIER Frédérique	P
ROUSSELET Cécile	A	SOUL Bernard	P	TALLONEAU Sylvie	P				

**Avaient donné pouvoir :** Christophe Lecordier à Daniel Decosse, Virginie Rifflet à Bernard Soul, Dominique Maupas à Josette Porquet, Céline Levée à Michel Legalle.

**Secrétaire de séance :** Frédérique Roullier.

**850DE2421N03 Contrat concession SPL**

Le Président rappelle que la Communauté de communes Andaine-Passais, la Communauté de communes Domfront-Tinchebray Interco, la commune de Bagnoles de l'Orne Normandie et la commune de Domfront en Poiraise ont décidé de créer ensemble une société publique locale dénommée « DESTINATION TOURISTIQUE DOMFRONT BAGNOLES ».

L'intérêt majeur d'une Société Publique Locale est de pouvoir mutualiser entre ses actionnaires des moyens humains et techniques sans perdre le contrôle du service public délégué.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- Approuve la création d'un Office de Tourisme Intercommunal à compter du 1er janvier 2024 regroupant la commune de Bagnoles de l'Orne Normandie, la Communauté de communes Andaine-Passais et la Communauté de communes Domfront-Tinchebray Interco,
- Approuve le principe du recours à un contrat de concession avec la SPL « DESTINATION TOURISTIQUE DOMFRONT BAGNOLES » pour l'exploitation des activités suivantes à compter du 1er janvier 2024 pour une durée de trois ans :
  - Office de Tourisme Intercommunal
  - Bureau des congrès
  - Point SNCF
- Approuve le contrat de concession avec la SPL « DESTINATION TOURISTIQUE DOMFRONT BAGNOLES » pour l'exploitation de ces trois activités à compter du 1er janvier 2024 pour une durée de trois ans,
- Autorise le Président, ou son représentant, à signer le contrat de concession avec la SPL « DESTINATION TOURISTIQUE DOMFRONT BAGNOLES » pour l'exploitation de ces trois activités énoncées,
- Autorise le Président, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture  
Le Président,  
Bernard SOUL

La secrétaire de séance,  
Frédérique ROULLIER



Date de transmission de l'acte: 15/04/2024  
Date de réception de l'AR: 15/04/2024  
061-200071520-850DE2421N03-DE  
A G E D I



Délégués en exercice 33  
Présents 24  
Votants 28  
Convocation le 19/03/2024

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 26 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Domfront, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul.

Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

CHRÉTIEN Sébastien	P	CORBIERE Julien	P	COSTARD Serge	P	DAVY Bernard	P	DECOSSE Daniel	P
DEROUET Christian	A	DEVERE Bruno	P	DROMER Joël	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
GOUAULT Françoise	A	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	A	GUERIN Jacqueline	P	GUILMIN Maxime	P	JARRY Yveline	P
LECORDIER Christophe	A	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LERALLU Didier	A	LEROY Éric	P
LEVÉE Céline	A	MAUPAS Dominique	A	MOISSERON Franck	P	PICARD Christian	P	PORQUET Josette	P
POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P	RIFLET Virginie	A	ROULLIER Frédérique	P
ROUSSELET Cécile	A	SOUL Bernard	P	TALLONEAU Sylvie	P				

**Avaient donné pouvoir :** Christophe Lecordier à Daniel Decosse, Virginie Rifflet à Bernard Soul, Dominique Maupas à Josette Porquet, Céline Levée à Michel Legalle.

**Secrétaire de séance :** Frédérique Roullier.

### 850DE2421N04 Décision du Président : Mise à disposition terrain ZA Lonlay l'Abbaye

Conformément aux dispositions de la délégation du pouvoir qui lui a été donné, par délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020, en vertu des dispositions de l'article L5211-10 du CGCT, Le Président informe le Conseil communautaire de sa décision, le 5 mars 2024, de signer le commodat avec le GAEC des Champs représenté par Mickaël LEVIEUX et Benoît LANGLOIS, dont le siège social est situé « les Champs » 61700 Lonlay l'Abbaye.

Ce prêt à usage gratuit concerne la parcelle cadastrée AE 308 d'une superficie de 50 796 m<sup>2</sup> au lieudit « la Mancellière » à Lonlay l'Abbaye.

### Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Prend acte de cette décision.

Ainsi fait et délibéré,  
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

La secrétaire de séance,  
Frédérique ROULLIER



Le Président,  
Bernard SOUL

Date de transmission de l'acte: 15/04/2024  
Date de réception de l'AR: 15/04/2024  
061-200071520-850DE2421N04-DE  
A G E D I



Délégués en exercice 33  
Présents 24  
Votants 28  
Convocation le 19/03/2024

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 26 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Domfront, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul.

Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

CHRÉTIEN Sébastien	P	CORBIERE Julien	P	COSTARD Serge	P	DAVY Bernard	P	DECOSSE Daniel	P
DEROUET Christian	A	DEVERE Bruno	P	DROMER Joël	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
GOUAULT Françoise	A	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	A	GUERIN Jacqueline	P	GUILMIN Maxime	P	JARRY Yveline	P
LECORDIER Christophe	A	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LERALLU Didier	A	LEROY Éric	P
LEVÉE Céline	A	MAUPAS Dominique	A	MOISSERON Franck	P	PICARD Christian	P	PORQUET Josette	P
POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P	RIFLET Virginie	A	ROULLIER Frédérique	P
ROUSSELET Cécile	A	SOUL Bernard	P	TALLONEAU Sylvie	P				

**Avaient donné pouvoir :** Christophe Lecordier à Daniel Decosse, Virginie Rifflet à Bernard Soul, Dominique Maupas à Josette Porquet, Céline Levée à Michel Legalle.

**Secrétaire de séance :** Frédérique Roullier.

### 850DE2421N05 Avenant n°2 -prolongation convention INHARI

Le Président expose que, par délibération, en date du 8 juin 2021, une convention a été signée avec INHARI représentant l'Espace Conseil FAIRE Régional dans l'Orne.

Cette convention, établie dans le cadre du programme SARE 2021-2023, devenu depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 France Rénov', permet aux personnes ayant des revenus « intermédiaires » et « supérieurs », non éligibles aux aides financières de l'OPAH, de pouvoir bénéficier de conseils techniques et d'être informées des aides financières mobilisables pour leurs projets de rénovation et de solliciter les aides financières de la Région Normandie.

Elle a été renouvelée pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 31 décembre 2023 par délibération du 24 mai 2022.

Le dispositif SARE a été prolongé par le Conseil d'administration de l'Anah en date du 18 octobre 2023 et le Conseil Régional de Normandie a approuvé, en date du 6 novembre 2023, l'avenant de la convention régionale relative à la prolongation du programme SARE.

Un second avenant de prolongation du dispositif jusqu'au 31 décembre 2024 doit être signé avec Domfront-Tinchebray Interco pour que les propriétaires aux revenus « intermédiaires » et « supérieurs » puissent bénéficier des aides financières de la Région Normandie pour la rénovation énergétique de leur logement.

La participation de Domfront-Tinchebray Interco est calculée sur la base d'un financement égal à celui de la Région Normandie rapporté au nombre d'habitants du territoire.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

• CEE :	7 640 €
• Région Normandie :	3 820 €
• Domfront-Tinchebray Interco :	3 820 €
TOTAL :	15 280 €

Les autres dispositions de la convention originelle demeurent.

Date de transmission de l'acte: 15/04/2024  
Date de réception de l'AR: 15/04/2024  
061-200071520-850DE2421N05-DE  
A G E D I

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois à compter de la réception par le représentant de l'État et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- Prolonge par avenant jusqu'au 31 décembre 2024 la convention avec INHARI, structure porteuse de l'Espace Conseil FAIRE régional sur le territoire du département de l'Orne,
- Autorise le Président ou son représentant à signer l'avenant n°2 à cette convention.

Ainsi fait et délibéré,  
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

La secrétaire de séance,  
Frédérique ROULLIER



Le Président,  
Bernard SOUL



Date de transmission de l'acte: 15/04/2024  
Date de réception de l'AR: 15/04/2024  
061-200071520-850DE2421N05-DE

A G E D I



Délégués en exercice 33  
Présents 24  
Votants 28  
Convocation le 19/03/2024

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 26 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Domfront, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul.

Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

CHRÉTIEN Sébastien	P	CORBIÈRE Julien	P	COSTARD Serge	P	DAVY Bernard	P	DECOSSE Daniel	P
DEROUET Christian	A	DEVERE Bruno	P	DROMER Joël	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
GOUAULT Françoise	A	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	A	GUERIN Jacqueline	P	GUILMIN Maxime	P	JARRY Yveline	P
LECORDIER Christophe	A	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LERALLU Didier	A	LEROY Éric	P
LEVÉE Céline	A	MAUPAS Dominique	A	MOISSERON Franck	P	PICARD Christian	P	PORQUET Josette	P
POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P	RIFLET Virginie	A	ROULLIER Frédérique	P
ROUSSELET Cécile	A	SOUL Bernard	P	TALLONEAU Sylvie	P				

**Avaient donné pouvoir :** Christophe Lecordier à Daniel Decosse, Virginie Rifflet à Bernard Soul, Dominique Maupas à Josette Porquet, Céline Levée à Michel Legalle.

**Secrétaire de séance :** Frédérique Roullier.

### 850DE2421N06 Participation SIVOS Champsecret-Dompierre

Le Président laisse la parole à Joël Dromer, Vice-président en charge des affaires périscolaires.

Le syndicat intercommunal à vocation scolaire de Champsecret-Dompierre a fixé la participation due par la Communauté de communes pour les élèves de Champsecret.

Pour 2023, la participation est de 95 964,68 €.

En 2024, la participation demandée à la Communauté de communes est de 90 848,03 € pour 65 enfants. Dompierre participe à hauteur de 22 362,59 € pour 16 enfants.

### Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Prend acte de la participation de 90 848,03 € appelée en 2024 par le SIVOS de Champsecret-Dompierre,
- Accepte le versement d'un acompte de 15 % de l'année N-1 dès janvier de l'année N,
- Accepte le versement d'un deuxième acompte de 15 % de l'année N-1 en mars de l'année N,
- Accepte le versement du solde de la participation (duquel sera déduit les 2 acomptes déjà versés en janvier et en mars) dès le vote du montant de la participation de l'année N.

Ainsi fait et délibéré,  
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

Le secrétaire de séance,  
Frédérique ROULLIER



Le Président,  
Bernard SOUL

Date de transmission de l'acte: 15/04/2024  
Date de réception de l'AR: 15/04/2024  
061-200071520-850DE2421N06-DE



Délégués en exercice **33**  
 Présents **24**  
 Votants **28**  
 Convocation le 19/03/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Du 26 mars 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Domfront, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul.

**Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).**

CHRÉTIEN Sébastien	P	CORBIERE Julien	P	COSTARD Serge	P	DAVY Bernard	P	DECOSSE Daniel	P
DEROUET Christian	A	DEVERE Bruno	P	DROMER Joël	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
GOUAULT Françoise	A	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	A	GUERIN Jacqueline	P	GUILMIN Maxime	P	JARRY Yveline	P
LECORDIER Christophe	A	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LERALLU Didier	A	LEROY Éric	P
LEVÉE Céline	A	MAUPAS Dominique	A	MOISSERON Franck	P	PICARD Christian	P	PORQUET Josette	P
POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P	RIFLET Virginie	A	ROULLIER Frédérique	P
ROUSSELET Cécile	A	SOUL Bernard	P	TALLONEAU Sylvie	P				

**Avaient donné pouvoir :** Christophe Lecordier à Daniel Decosse, Virginie Rifflet à Bernard Soul, Dominique Maupas à Josette Porquet, Céline Levée à Michel Legalle.

**Secrétaire de séance :** Frédérique Roullier.

**850DE2421N07 Participation SIVOS Chanu-Saint Paul-Landisacq**

Le Président laisse la parole à Maxime Guilmin, Vice-président en charge des affaires scolaires.

Le syndicat intercommunal à vocation scolaire de Chanu – St Paul – Landisacq a fixé la participation due par la communauté de communes pour les élèves de Chanu.

Pour 2024, la participation est de 54 000 € pour 45 enfants du territoire soit une participation par élève de 1 200 €.

Le SIVOS souhaite fixer le calendrier des versements de la participation comme suit :

En janvier : une avance de 15 %  
 En mars : 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> trimestre (moins les 15 % déjà versés)  
 En juin : 3<sup>ème</sup> trimestre  
 En septembre : 4<sup>ème</sup> trimestre

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- Prend acte de la participation de 54 000 € appelée en 2024 par SIVOS Chanu – St Paul – Landisacq,
- Accepte le versement de la participation à hauteur de 15 % de la participation de l'année N-1, dès janvier de l'année N, sachant que cette avance sera déduite du premier trimestre de participation,
- Accepte le versement de la participation selon les échéances suivantes : 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> trimestre en mars (duquel sera déduit l'avance des 15 % déjà versé en janvier), 3<sup>ème</sup> trimestre en juin et 4<sup>ème</sup> trimestre en septembre.

Ainsi fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

Secrétaire de séance,  
 Frédérique ROULLIER



Le Président,  
 Bernard SOUL

Date de transmission de l'acte: 15/04/2024  
 Date de réception de l'AR: 15/04/2024  
 061-200071520-850DE2421N07-DE



Délégués en exercice 33  
Présents 24  
Votants 28  
Convocation le 19/03/2024

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 26 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Domfront, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul.

**Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).**

CHRÉTIEN Sébastien	P	CORBIERE Julien	P	COSTARD Serge	P	DAVY Bernard	P	DECOSSE Daniel	P
DEROUEU Christian	A	DEVERE Bruno	P	DROMER Joël	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
GOUAULT Françoise	A	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	A	GUERIN Jacqueline	P	GUILMIN Maxime	P	JARRY Yveline	P
LECORDIER Christophe	A	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LERALLU Didier	A	LEROY Éric	P
LEVÉE Céline	A	MAUPAS Dominique	A	MOISSERON Franck	P	PICARD Christian	P	PORQUET Josette	P
POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P	RIFLET Virginie	A	ROULLIER Frédérique	P
ROUSSELET Cécile	A	SOUL Bernard	P	TALLONEAU Sylvie	P				

**Avaient donné pouvoir :** Christophe Lecordier à Daniel Decosse, Virginie Rifflet à Bernard Soul, Dominique Maupas à Josette Porquet, Céline Levée à Michel Legalle.

**Secrétaire de séance :** Frédérique Roullier.

### 850DE2421N08 Participation école Ange Gardien

Le Président laisse la parole à Joël Dromer, Vice-président en charge des affaires périscolaires.

L'école l'Ange Gardien à Domfront est sous contrat d'association.

#### PARTICIPATION SCOLAIRE ET RESTAURATION

Avant 2017, la participation était calculée selon le coût élève du SIVOS (scolaire + cantine).

A partir de 2018, le calcul a été simplifié en se basant sur la même somme que la commune de Domfront en Poirais versait pour l'école privée dans le cadre des compensations financières soit :

1207,60 € / élève pour les charges scolaires

153,36 € / élève demi-pensionnaire pour les charges de restauration.

Les effectifs de cette année arrêtés au 15 octobre 2023 :

93 élèves résidant sur Domfront en Poirais

70 élèves résidant sur Domfront en Poirais sont demi-pensionnaires

Calcul 2024 :

93 x 1207,60 € = 112 306,80 €

70 x 153,36 € = 10 735,20 €

TOTAL = 123 042 €

#### PARTICIPATION GARDERIE

Une participation annuelle de 152,44 € / élève est attribuée pour les frais de garderie, sur présentation de frais de personnel.

Calcul 2024 : 214 x 152,44 € = 32 622,16 €

#### Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le versement de la participation à l'école privée de l'Ange gardien au profit de l'OGEC à hauteur de 123 042,00 € pour les charges scolaires et à hauteur de 32 622,16 € pour les charges liées à la garderie,

Accepte le versement d'un acompte de 15 % de l'année N-1 dès janvier de l'année N,

Accepte le versement d'un deuxième acompte de 15 % de l'année N-1 en mars de l'année N,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois à compter de la réception par le représentant de l'État et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Date de transmission de l'acte: 15/04/2024

Date de réception de l'AR: 15/04/2024

061-200071520-850DE2421N08-DE

A G E D I

- Accepte le versement du solde de la participation (duquel sera déduit les 2 acomptes déjà versés en janvier et en mars) dès le vote du montant de la participation de l'année N.

Ainsi fait et délibéré,  
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

La secrétaire de séance,  
Frédérique ROULLIER



Le Président,  
Bernard SOUL



Date de transmission de l'acte: 15/04/2024  
Date de réception de l'AR: 15/04/2024  
061-200071520-850DE2421N08-DE

A G E D I



Délégués en exercice 33  
Présents 24  
Votants 28  
Convocation le 19/03/2024

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 26 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Domfront, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul.

Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

CHRÉTIEN Sébastien	P	CORBIERE Julien	P	COSTARD Serge	P	DAVY Bernard	P	DECOSSE Daniel	P
DEROUET Christian	A	DEVERE Bruno	P	DROMER Joël	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
GOUAULT Françoise	A	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	A	GUERIN Jacqueline	P	GUILMIN Maxime	P	JARRY Yveline	P
LECORDIER Christophe	A	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LERALLU Didier	A	LEROY Éric	P
LEVÉE Céline	A	MAUPAS Dominique	A	MOISSERON Franck	P	PICARD Christian	P	PORQUET Josette	P
POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P	RIFLET Virginie	A	ROULLIER Frédérique	P
ROUSSELET Cécile	A	SOUL Bernard	P	TALLONEAU Sylvie	P				

**Avaient donné pouvoir :** Christophe Lecordier à Daniel Decosse, Virginie Rifflet à Bernard Soul, Dominique Maupas à Josette Porquet, Céline Levée à Michel Legalle.

**Secrétaire de séance :** Frédérique Roullier.

### 850DE2421N09 Participation école Sacré Cœur

Le Président laisse la parole à Maxime Guilmin, Vice-président en charge des affaires scolaires.

L'école du Sacré Cœur de Chanu est sous contrat simple.

Le mode de calcul tient compte d'une part fixe de 15 000 € et d'une part variable liée aux effectifs à la rentrée scolaire (80 élèves). Pour 2024, la participation est de 42 618,72 €.

Cependant, le chiffre qui a été utilisé pour la participation versée en 2023 était erroné. L'effectif était en effet de 78 élèves, et non de 89. L'école privée a donc reçu un trop-perçu d'un montant de 3 635,19 €.

Pour l'année 2024 le versement sera donc de : 42 618,72 – 3 635,19 soit 38 983,53 €

#### Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve le versement de la participation à l'école du Sacré Cœur à hauteur de 38 983,53 €
- Accepte le versement d'un acompte de 15 % de l'année N-1 dès janvier de l'année N,
- Accepte le versement d'un deuxième acompte de 15 % de l'année N-1 en mars de l'année N,
- Accepte le versement du solde de la participation (duquel sera déduit les 2 acomptes déjà versés en janvier et en mars) dès le vote du montant de la participation de l'année N.

Ainsi fait et délibéré,  
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

Secrétaire de séance,  
Frédérique ROULLIER



Le Président,  
Bernard SOUL

Date de transmission de l'acte: 15/04/2024  
Date de réception de l'AR: 15/04/2024  
061-200071520-850DE2421N09-DE



Délégués en exercice **33**  
Présents 24  
Votants 28  
Convocation le 19/03/2024

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 26 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Domfront, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul.

**Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).**

CHRÉTIEN Sébastien	P	CORBIERE Julien	P	COSTARD Serge	P	DAVY Bernard	P	DECOSSE Daniel	P
DEROUEZ Christian	A	DEVERE Bruno	P	DROMER Joël	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
GOUAULT Françoise	A	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	A	GUERIN Jacqueline	P	GUILMIN Maxime	P	JARRY Yveline	P
LECORDIER Christophe	A	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LERALLU Didier	A	LEROY Éric	P
LEVÉE Céline	A	MAUPAS Dominique	A	MOISSERON Franck	P	PICARD Christian	P	PORQUET Josette	P
POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P	RIFLET Virginie	A	ROULLIER Frédérique	P
ROUSSELET Cécile	A	SOUL Bernard	P	TALLONEAU Sylvie	P				

**Avaient donné pouvoir :** Christophe Lecordier à Daniel Decosse, Virginie Rifflet à Bernard Soul, Dominique Maupas à Josette Porquet, Céline Levée à Michel Legalle.

**Secrétaire de séance :** Frédérique Roullier.

### 850DE2421N10 Financement formations animateurs

Le Président laisse la parole à Maxime Guilmin, Vice-président en charge des affaires scolaires.

Le recrutement des animateurs saisonniers devient très problématique.

Le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) et le brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD) sont des diplômes qui permettent d'encadrer à titre non professionnel, de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents en accueils collectifs de mineurs. Le coût de ces formations BAFA (entre 800 et 1 000 €) ou BAFD est un réel frein pour les personnes qui souhaitent s'investir dans l'animation.

Pour son obtention, il est nécessaire de suivre deux sessions de formation théorique et un stage pratique :

- une session de formation générale, qui permet d'acquérir les notions de bases pour assurer les fonctions d'animation (de 8 jours minimum)
- un stage pratique, qui permet la mise en œuvre des acquis et l'expérimentation (14 jours effectifs minimum) ;
- une session d'approfondissement (de 6 jours minimum) ou de qualification (de 8 jours minimum) qui permet d'approfondir, de compléter, d'analyser les acquis et besoins de formation.

Les personnes intéressées par l'animation peuvent solliciter des aides financières auprès de la CAF, MSA, Conseil Départemental, CNAS ou CGOS..., mais malgré cela, le coût de ces formations reste élevé.

Par délibération en date du 4 octobre 2022, une aide financière de 400 € pour financer le BAFA ou BAFD avait été octroyée pour 10 jeunes résidant sur le territoire de la Communauté de communes à condition que la formation soit réalisée en 2023 et en contrepartie d'un engagement à occuper un poste d'Animateur ou de Directeur au sein de l'un des centres de loisirs de Domfront, Tinchebray ou Chanu.

La convention était signée entre la Communauté de communes et le jeune afin de définir les modalités de versement de cette aide financière. Si le jeune n'obtient pas le BAFA (ou BAFD), ou n'occupe pas de poste d'Animateur ou de Directeur au sein d'un des centres pendant 3 ans, l'aide devra être remboursée à la collectivité.

Date de transmission de l'acte: 15/04/2024  
Date de réception de l'AR: 15/04/2024  
061-200071520-850DE2421N10-DE

Il est proposé de prolonger ce dispositif pour permettre de financer 10 jeunes en formation BAFA ou BAFD en 2024 dans les mêmes conditions que celles proposées l'année dernière.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- Approuve le versement d'un soutien financier de 400 € pour le financement du BAFA ou BAFD, en 2024, pour 10 personnes intéressées par l'animation, résidant sur le territoire de Domfront-Tinchebray Interco,
- Dit qu'en contrepartie le bénéficiaire doit occuper un poste d'Animateur ou de Directeur au sein de l'un des centres de loisirs de Domfront, Tinchebray ou Chanu pendant 3 ans, avec un minimum de 9 semaines sur une durée de 3 ans,
- Dit que la personne devra rembourser l'aide si elle n'obtient pas son BAFA ou BAFD ou ne réalise par les 9 semaines d'animation au sein des centres de loisirs de Tinchebray, Chanu ou Domfront.
- Autorise le Président ou son représentant à signer les conventions avec les bénéficiaires de ce dispositif.

Ainsi fait et délibéré,  
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

La secrétaire de séance,  
Frédérique ROULLIER



Le Président,  
Bernard SOUL



Date de transmission de l'acte: 15/04/2024  
Date de réception de l'AR: 15/04/2024  
061-200071520-850DE2421N10-DE

A G E D I



Délégués en exercice **33**  
Présents 24  
Votants 28  
Convocation le 19/03/2024

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 26 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Domfront, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul.

**Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).**

CHRÉTIEN Sébastien	P	CORBIERE Julien	P	COSTARD Serge	P	DAVY Bernard	P	DECOSSE Daniel	P
DEROUET Christian	A	DEVERE Bruno	P	DROMER Joël	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
GOUAULT Françoise	A	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	A	GUERIN Jacqueline	P	GUILMIN Maxime	P	JARRY Yveline	P
LECORDIER Christophe	A	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LERALLU Didier	A	LEROY Éric	P
LEVÉE Céline	A	MAUPAS Dominique	A	MOISSERON Franck	P	PICARD Christian	P	PORQUET Josette	P
POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P	RIFLET Virginie	A	ROULLIER Frédérique	P
ROUSSELET Cécile	A	SOUL Bernard	P	TALLONEAU Sylvie	P				

**Avaient donné pouvoir :** Christophe Lecordier à Daniel Decosse, Virginie Rifflet à Bernard Soul, Dominique Maupas à Josette Porquet, Céline Levée à Michel Legalle.

**Secrétaire de séance :** Frédérique Roullier.

### **850DE2421N11 Décision du Président – Signature avenant contrats de reprise des matériaux**

Le Président laisse la parole à Serge COSTARD, Vice-président en charge des déchets et du cycle de vie du tri.

Pour la période 2018/2022, Domfront-Tinchebray Interco a signé avec Citéo deux contrats pour l'action et la performance emballages ménagers et papiers graphiques s'appuyant sur le barème F de soutiens.

Ces contrats ont fait l'objet de plusieurs avenants et leur terme était fixé au 31 décembre 2023, date à laquelle devait expirer l'agrément de Citéo.

Dans l'attente du réagrément des éco-organismes de la filière et afin d'assurer la continuité des soutiens, de la reprise et la mise en conformité avec le cahier des charges 2024, un avenant a été signé avec Citéo pour les emballages ménagers et les imprimés papiers et papiers à usage graphique, prolongeant le contrat jusqu'au 31 décembre 2024.

Le nouveau contrat type unique, une fois signé, se substituera au contrat en cours et à ses avenants. En l'absence de coordination entre les éco-organismes, le contrat en cours est tacitement reconduit par période d'un an jusqu'au 31 décembre 2029, sauf dénonciation du contrat par l'une ou l'autre des parties, notifiée avant le 30 juin de chaque année.

De même, les contrats de reprise des matériaux prolongés par avenant devaient également se terminer au 31 décembre 2023. Il convient de les prolonger également jusqu'à la date de signature du contrat du nouveau barème avec CITEO. Le repreneur concerné est Véolia/IPODEC Normandie, en option fédération, pour le gros de Magasin, les papiers cartons 1.05 et 5.02, les briques, l'aluminium de collecte sélective, l'acier de collecte sélective, les emballages plastiques.

L'avenant prévoit également de formaliser la cession du contrat de Véolia/IPODEC Normandie à EPR à sa filiale de Véolia.

Conformément aux dispositions de la délégation du pouvoir qui lui a été donné par délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020, en vertu des dispositions de l'article L5211-10 du CGCT, il est porté à la connaissance du Conseil communautaire que le Président a décidé, le 1<sup>er</sup> mars 2024, de

Date de transmission de l'acte: 15/04/2024  
Date de réception de l'AR: 15/04/2024  
061-200071520-850DE2421N11-DE  
A C E D I

signer l'avenant de prolongation des contrats de reprise des matériaux avec le repreneur EPR filiale de Véolia / IPODEC Normandie, jusqu'à la date de signature du contrat du nouveau barème avec CITEO.

**Le Conseil communautaire,**

- Prend acte.

Ainsi fait et délibéré,  
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

La secrétaire de séance,  
Frédérique ROULLIER



Le Président,  
Bernard SOUL



Date de transmission de l'acte: 15/04/2024  
Date de réception de l'AR: 15/04/2024  
061-200071520-850DE2421N11-DE

A G E D I



Délégués en exercice 33  
Présents 24  
Votants 28  
Convocation le 19/03/2024

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 26 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Domfront, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul.

**Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).**

CHRÉTIEN Sébastien	P	CORBIERE Julien	P	COSTARD Serge	P	DAVY Bernard	P	DECOSSE Daniel	P
DEROUEZ Christian	A	DEVERE Bruno	P	DROMER Joël	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
GOUAULT Françoise	A	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	A	GUERIN Jacqueline	P	GUILMIN Maxime	P	JARRY Yveline	P
LECORDIER Christophe	A	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LERALLU Didier	A	LEROY Éric	P
LEVÉE Céline	A	MAUPAS Dominique	A	MOISSERON Franck	P	PICARD Christian	P	PORQUET Josette	P
POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P	RIFLET Virginie	A	ROULLIER Frédérique	P
ROUSSELET Cécile	A	SOUL Bernard	P	TALLONEAU Sylvie	P				

**Avaient donné pouvoir :** Christophe Lecordier à Daniel Decosse, Virginie Rifflet à Bernard Soul, Dominique Maupas à Josette Porquet, Céline Levée à Michel Legalle.

**Secrétaire de séance :** Frédérique Roullier.

### 850DE2421N12 Convention AIFR – Entretien chemins de randonnée

Le Président informe que, comme chaque année sur le territoire de l'ex-Communauté de communes du canton de Tinchebray sont organisées des randonnées tous les mardis sur la période estivale : les mardi-randos. Les chemins de randonnée sont très fréquentés par ailleurs.

Sur l'ex-Communauté de communes du Domfrontais, les chemins de randonnée sont répertoriés dans les anciennes plaquettes « Au Fil des chemins à VTT Andaines et Domfrontais », « Au Fil des chemins à pied, à cheval, à VTT Andaines et Domfrontais », dans la plaquette « Le Pays de Domfront dans l'Orne, en Normandie, randonnées pédestres » comprenant 10 boucles, ainsi que le « Parcours du Bocage ».

Il est nécessaire d'entretenir annuellement ces chemins de randonnée qui contribuent à l'attractivité du territoire.

L'année dernière, l'AIFR Bocage a rencontré des problèmes d'effectif et l'entretien des chemins s'est terminé en octobre 2023 sur le territoire de l'ex Communauté de communes du Domfrontais.

Une réunion de bilan a eu lieu le 10 novembre 2023. L'AIFR Bocage ne sera pas en mesure d'assurer l'intégralité de la prestation dans les délais en 2024. Elle s'engage à entretenir, entre les semaines 18 et 28, tous les chemins sauf les parties du « Parcours de Bocage » qui ne se superposent pas avec d'autres chemins et hors sentiers goudronnés. Ces 6 km restants pourront être réalisés par l'AIFR après le 15 juillet 2024 ou par un autre prestataire.

Le Président propose de confier l'entretien de ces chemins de randonnée à l'AIFR Bocage qui prévoit intervenir de mai à juillet 2024 :

- Sur l'ex-Communauté de communes du canton de Tinchebray, l'entretien est estimé à 27 jours de travail, soit 21 330,00 €,
- Sur l'ex-Communauté de communes du Domfrontais, l'entretien concerne un total de 75,3 km, soit 29 743,50 €.

La prestation de l'entretien des chemins de randonnée sur l'ensemble du territoire représente un montant global de 51 073,50 €, hors « Parcours du Bocage ».

Date de transmission de l'acte: 15/04/2024  
Date de réception de l'AR: 15/04/2024  
061-200071520-850DE2421N12-DE

**Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité**

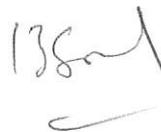
- Autorise le Président ou son représentant à signer les deux conventions 2024 d'entretien des chemins de randonnée avec l'AIFR Bocage selon les modalités présentées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré,  
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

La secrétaire de séance,  
Frédérique ROULLIER



Le Président,  
Bernard SOUL



Date de transmission de l'acte: 15/04/2024  
Date de réception de l'AR: 15/04/2024  
061-200071520-850DE2421N12-DE

A G E D I



Délégués en exercice 33  
Présents 24  
Votants 28  
Convocation le 19/03/2024

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 26 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Domfront, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul.

**Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).**

CHRÉTIEN Sébastien	P	CORBIERE Julien	P	COSTARD Serge	P	DAVY Bernard	P	DECOSSE Daniel	P
DEROUEZ Christian	A	DEVERE Bruno	P	DROMER Joël	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
GOUAULT Françoise	A	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	A	GUERIN Jacqueline	P	GUILMIN Maxime	P	JARRY Yveline	P
LECORDIER Christophe	A	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LERALLU Didier	A	LEROY Éric	P
LEVÉE Céline	A	MAUPAS Dominique	A	MOISSERON Franck	P	PICARD Christian	P	PORQUET Josette	P
POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P	RIFLET Virginie	A	ROULLIER Frédérique	P
ROUSSELET Cécile	A	SOUL Bernard	P	TALLONEAU Sylvie	P				

**Avaient donné pouvoir :** Christophe Lecordier à Daniel Decosse, Virginie Rifflet à Bernard Soul, Dominique Maupas à Josette Porquet, Céline Levée à Michel Legalle.

**Secrétaire de séance :** Frédérique Roullier.

### 850DE2421N13 Vote des taux d'imposition 2024

Le Président laisse la parole à Josette Porquet, Vice-présidente en charge des finances.

Le Conseil communautaire doit procéder au vote des taux des impôts ménages de 2024.

Depuis 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales n'est plus perçue par les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre. Pour ces derniers, la perte de ressources est compensée, à due concurrence, d'une fraction de TVA. En 2023, le Conseil communautaire a voté les taux des impôts ménages à hauteur de 10,34 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, 18,52 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties, 13,85 % pour la taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale dont le taux de référence est égal au taux figé de 2019.

Josette Porquet propose de maintenir pour 2024 les taux intercommunaux 2023 de taxe foncière et taxe d'habitation. Les bases d'imposition ont augmenté de 4 % environ pour les taxes foncières et ont diminué de 8 % environ pour la taxe d'habitation.

	Taux 2023	Produit reçu 2023	Taux 2024	Produit prévisionnel 2024
Foncier bâti	10,34 %	1 439 630 €	10,34 %	1 510 777 €
Foncier non bâti	18,52 %	445 619 €	8,52 %	462 444 €
Taxe d'habitation	13,85 %	289 754 €	13,85 %	265 366 €

**Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité**

Vote les taux d'imposition 2024 de taxes foncières et taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale tels que présentés.

Charge le Président de notifier cette décision aux services de l'État.

Ainsi fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

Le Secrétaire de séance,  
Frédérique ROULLIER



Le Président,  
Bernard SOUL

Date de transmission de l'acte: 15/04/2024  
Date de réception de l'AR: 15/04/2024  
061-200071520-850DE2421N13-DE  
A G E D I



Délégués en exercice 33  
Présents 24  
Votants 28  
Convocation le 19/03/2024

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 26 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Domfront, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul.

Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

CHRÉTIEN Sébastien	P	CORBIERE Julien	P	COSTARD Serge	P	DAVY Bernard	P	DECOSSE Daniel	P
DEROUET Christian	A	DEVERE Bruno	P	DROMER Joël	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
GOUAULT Françoise	A	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	A	GUERIN Jacqueline	P	GUILMIN Maxime	P	JARRY Yveline	P
LECORDIER Christophe	A	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LERALLU Didier	A	LEROY Éric	P
LEVÉE Céline	A	MAUPAS Dominique	A	MOISSERON Franck	P	PICARD Christian	P	PORQUET Josette	P
POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P	RIFLET Virginie	A	ROULLIER Frédérique	P
ROUSSELET Cécile	A	SOUL Bernard	P	TALLONEAU Sylvie	P				

**Avaient donné pouvoir :** Christophe Lecordier à Daniel Decosse, Virginie Rifflet à Bernard Soul, Dominique Maupas à Josette Porquet, Céline Levée à Michel Legalle.

**Secrétaire de séance :** Frédérique Roullier.

### 850DE2421N14 Vote du taux de cotisation foncière des entreprises 2024 (CFE)

Le Président laisse la parole à Josette Porquet, Vice-présidente en charge des finances.

Josette Porquet propose de maintenir pour 2024 le taux de CFE voté en 2023, soit 18,85 %. Les bases d'imposition ont augmenté de 1 % environ. Le produit reçu en 2023 était de 599 922 €. La prévision pour 2024 est de 605 462 €.

La CFE est due par les entreprises et les personnes physiques qui exercent de manière habituelle une activité professionnelle non salariée au 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'imposition, quel que soit leur statut juridique, leur activité ou leur régime d'imposition.

#### Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité

- Vote le taux de CFE 2024 tel que présenté,
- Charge le Président de notifier cette décision aux services de l'État.

Ainsi fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

La secrétaire de séance,  
Frédérique ROULLIER



Le Président,  
Bernard SOUL

Date de transmission de l'acte: 15/04/2024  
Date de réception de l'AR: 15/04/2024  
061-200071520-850DE2421N14-DE

A G E D I



Délégués en exercice 33  
Présents 24  
Votants 28  
Convocation le 19/03/2024

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 26 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Domfront, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul.

**Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).**

CHRÉTIEN Sébastien	P	CORBIERE Julien	P	COSTARD Serge	P	DAVY Bernard	P	DECOSSE Daniel	P
DEROUET Christian	A	DEVERE Bruno	P	DROMER Joël	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
GOUAULT Françoise	A	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	A	GUERIN Jacqueline	P	GUILMIN Maxime	P	JARRY Yveline	P
LECORDIER Christophe	A	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LERALLU Didier	A	LEROY Éric	P
LEVÉE Céline	A	MAUPAS Dominique	A	MOISSERON Franck	P	PICARD Christian	P	PORQUET Josette	P
POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P	RIFLET Virginie	A	ROULLIER Frédérique	P
ROUSSELET Cécile	A	SOUL Bernard	P	TALLONEAU Sylvie	P				

**Avaient donné pouvoir :** Christophe Lecordier à Daniel Decosse, Virginie Rifflet à Bernard Soul, Dominique Maupas à Josette Porquet, Céline Levée à Michel Legalle.

**Secrétaire de séance :** Frédérique Roullier.

### 850DE2421N15 Vote des taux d'enlèvement des ordures ménagères 2024

Le Président laisse la parole à Josette Porquet, Vice-présidente en charge des finances.

La collecte et le traitement des déchets ménagers ont été confiés au SIRTOM de la région Flers-Condé sur l'ex-Communauté de communes du canton de Tinchebray. La contribution était de 843 193,48 € en 2023 et devrait augmenter de 8 % en 2024.

Sur l'ex-Communauté de communes du Domfrontais ce service est géré en régie.

L'augmentation du coût du service déchets s'explique par un taux de révision des prix des marchés de collecte, traitement et tri qui varie de +1 % à +3 % environ selon les lots, la hausse de la TGAP, les nouveaux marchés de collecte des ordures ménagères, des recyclables en monoflux et du tri sélectif applicables sur une année entière.

En 2023, il avait été décidé de lisser l'augmentation du taux réduit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur deux ans. Les services étant sensiblement les mêmes sur l'ex-Communauté de communes du Domfrontais, Josette Porquet propose d'harmoniser le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui sera désormais le même sur tout le territoire de Domfront-Tinchebray Interco.

Vu la hausse du coût des déchets et compte tenu de l'augmentation des bases d'environ 4 % en moyenne, Josette Porquet propose de voter une augmentation des taux de taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères de 2 % (par rapport au taux plein) pour 2024.

	Taux 2023	Taux 2024
Taux ex CDC du canton de Tinchebray	14,91 %	15,21 %
Taux plein ex CDC du Domfrontais	14,91 %	15,21 %
Taux réduit ex CDC du Domfrontais	14,08 %	15,21 %

Le produit attendu serait de 2 097 370 € en 2024 contre 1 953 163 € reçu en 2023.

**Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité**

Harmonise le taux d'enlèvement des ordures ménagères sur tout le territoire de Domfront-Tinchebray Interco,

Date de transmission de l'acte: 15/04/2024  
Date de réception de l'AR: 15/04/2024  
061-200071520-850DE2421N15-DE

- Fixe le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2024 à 15,21 % sur tout le territoire de Domfront-Tinchebray Interco tel que présenté,
- Charge le Président de notifier cette décision aux services de l'État.

Ainsi fait et délibéré,  
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

La secrétaire de séance,  
Frédérique ROULLIER



Le Président,  
Bernard SOUL



Date de transmission de l'acte: 15/04/2024  
Date de réception de l'AR: 15/04/2024  
061-200071520-850DE2421N15-DE

A G E D I



Délégués en exercice 33  
Présents 24  
Votants 26  
Convocation le 19/03/2024

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 26 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Domfront, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul.

Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

CHRÉTIEN Sébastien	P	CORBIERE Julien	P	COSTARD Serge	P	DAVY Bernard	P	DECOSSE Daniel	P
DEROUET Christian	A	DEVERE Bruno	P	DROMER Joël	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
GOUAULT Françoise	A	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	A	GUERIN Jacqueline	P	GUILMIN Maxime	P	JARRY Yveline	P
LECORDIER Christophe	A	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LERALLU Didier	A	LEROY Éric	P
LEVÉE Céline	A	MAUPAS Dominique	A	MOISSERON Franck	P	PICARD Christian	P	PORQUET Josette	P
POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P	RIFLET Virginie	A	ROULLIER Frédérique	P
ROUSSELET Cécile	A	SOUL Bernard	P	TALLONEAU Sylvie	P				

**Avaient donné pouvoir :** Christophe Lecordier à Daniel Decosse, Virginie Rifflet à Bernard Soul, Dominique Maupas à Josette Porquet, Céline Levée à Michel Legalle.

**Secrétaire de séance :** Frédérique Roullier.

### 850DE2421N16A Budget Ordures ménagères – Compte Financier Unique 2023

Le Président laisse la parole à Josette Porquet, Vice-présidente en charge des finances.

Les comptes du budget annexe du service ordures ménagères étant vérifiés, Josette Porquet propose au Conseil communautaire d'adopter le compte financier unique 2023, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Le détail du compte financier unique du service ordures ménagères se présente ainsi :

Pour l'exercice 2023, le compte financier unique est arrêté à :

2 028 636,69 € en dépenses de fonctionnement  
2 119 038,61 € en recettes de fonctionnement

16 832,04 € en dépenses d'investissement  
13 706,44 € en recettes d'investissement

Le résultat cumulé, qui tient compte des reports est arrêté à :

2 028 636,69 € en dépenses de fonctionnement  
2 320 189,72 € en recettes de fonctionnement

16 832,04 € en dépenses d'investissement  
15 958,33 € en recettes d'investissement

Le Président se retire pour le vote du compte financier unique, le Président de séance est Josette Porquet.

**Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité**

adopte le Compte Financier Unique annexe 2023 du service Ordures ménagères.

*Annule et remplace la délibération 850DE2421N16 visée le 15/04/2024.*

Ainsi fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

La secrétaire de séance,  
Frédérique ROULLIER

Le Président,  
Bernard SOUL



Délégués en exercice **33**  
Présents 24  
Votants 28  
Convocation le 19/03/2024

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 26 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Domfront, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul.

Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

CHRÉTIEN Sébastien	P	CORBIERE Julien	P	COSTARD Serge	P	DAVY Bernard	P	DECOSSE Daniel	P
DEROUET Christian	A	DEVERE Bruno	P	DROMER Joël	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
GOUAULT Françoise	A	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	A	GUERIN Jacqueline	P	GUILMIN Maxime	P	JARRY Yveline	P
LECORDIER Christophe	A	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LERALLU Didier	A	LEROY Éric	P
LEVÉE Céline	A	MAUPAS Dominique	A	MOISSERON Franck	P	PICARD Christian	P	PORQUET Josette	P
POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P	RIFLET Virginie	A	ROULLIER Frédérique	P
ROUSSELET Cécile	A	SOUL Bernard	P	TALLONEAU Sylvie	P				

**Avaient donné pouvoir :** Christophe Lecordier à Daniel Decosse, Virginie Rifflet à Bernard Soul, Dominique Maupas à Josette Porquet, Céline Levée à Michel Legalle.

**Secrétaire de séance :** Frédérique Roullier.

### 850DE2421N17 Budget Ordures ménagères – Affectation du résultat 2023

Le Président laisse la parole à Josette Porquet, Vice-présidente en charge des finances.

Après avoir voté le compte financier unique annexe du service ordures ménagères, il y a lieu d'affecter le résultat de l'exercice 2023.

L'affectation du résultat se présente ainsi :

L'excédent de fonctionnement de l'exercice 2023 est de	90 401,92 €
Compte tenu du report de 2022 de	201 151,11 €
Le résultat cumulé de fonctionnement à affecter au 31 décembre 2023 est de	291 553,03 €

Compte tenu du déficit d'investissement 2023 au compte 001 de	- 873,71 €
Il y a lieu d'affecter en investissement au compte 1068 la somme de	873,71 €
Il y a lieu de reporter au compte 002 la somme de	290 679,32 €

### Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité

- Vote l'affectation du résultat 2023 du budget annexe du service Ordures ménagères au compte 002 soit 290 679,32 €.

Ainsi fait et délibéré,  
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

La secrétaire de séance,  
Frédérique ROULLIER



Le Président,  
Bernard SOUL

Date de transmission de l'acte: 15/04/2024  
Date de réception de l'AR: 15/04/2024  
061-200071520-850DE2421N17-DE

AGEDI



Délégués en exercice 33  
Présents 24  
Votants 28  
Convocation le 19/03/2024

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 26 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Domfront, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul.

Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

CHRÉTIEN Sébastien	P	CORBIERE Julien	P	COSTARD Serge	P	DAVY Bernard	P	DECOSSE Daniel	P
DEROUET Christian	A	DEVERE Bruno	P	DROMER Joël	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
GOUAULT Françoise	A	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	A	GUERIN Jacqueline	P	GUILMIN Maxime	P	JARRY Yveline	P
LECORDIER Christophe	A	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LERALLU Didier	A	LEROY Éric	P
LEVÉE Céline	A	MAUPAS Dominique	A	MOISSERON Franck	P	PICARD Christian	P	PORQUET Josette	P
POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P	RIFLET Virginie	A	ROULLIER Frédérique	P
ROUSSELET Cécile	A	SOUL Bernard	P	TALLONEAU Sylvie	P				

**Avaient donné pouvoir :** Christophe Lecordier à Daniel Decosse, Virginie Rifflet à Bernard Soul, Dominique Maupas à Josette Porquet, Céline Levée à Michel Legalle.

**Secrétaire de séance :** Frédérique Roullier.

### 850DE2421N18 Budget Ordures ménagères – décision modificative 01

Le Président laisse la parole à Josette Porquet, Vice-présidente en charge des finances.

Après avoir délibéré sur l'affectation du résultat 2023 du budget du service ordures ménagères, il y a lieu d'intégrer ce résultat sur l'exercice 2024 et d'ajuster les crédits :

- Ajustement des dépenses liées au service : électricité, prestations de collecte et traitement, assurances, formations, charges de personnel, contribution au SIRTOM,
- Ajustement des recettes de soutien, TEOM et suppression de l'emprunt en investissement,

en adoptant la décision modificative n°1 du budget 2024 du service ordures ménagères, telle qu'annexée à la présente délibération.

**Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité**

- Vote la décision modificative n°1 du budget ordures ménagères 2024 telle qu'annexée.

Ainsi fait et délibéré,  
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

La secrétaire de séance,  
Frédérique ROULLIER



Le Président,  
Bernard SOUL

Date de transmission de l'acte: 15/04/2024  
Date de réception de l'AR: 15/04/2024  
061-200071520-850DE2421N18-DE  
A G E D I



Délégués en exercice **33**  
Présents 24  
Votants 26  
Convocation le 19/03/2024

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 26 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Domfront, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul.

**Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).**

CHRÉTIEN Sébastien	P	CORBIERE Julien	P	COSTARD Serge	P	DAVY Bernard	P	DECOSSE Daniel	P
DEROUET Christian	A	DEVERE Bruno	P	DROMER Joël	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
GOUAULT Françoise	A	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	A	GUERIN Jacqueline	P	GUILMIN Maxime	P	JARRY Yveline	P
LECORDIER Christophe	A	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LERALLU Didier	A	LEROY Éric	P
LEVÉE Céline	A	MAUPAS Dominique	A	M OISSERON Franck	P	PICARD Christian	P	PORQUET Josette	P
POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P	RIFLET Virginie	A	ROULLIER Frédérique	P
ROUSSELET Cécile	A	SOUL Bernard	P	TALLONEAU Sylvie	P				

**Avai<sup>ent</sup> donné pouvoir :** Christophe Lecordier à Daniel Decosse, Virginie Rifflet à Bernard Soul, Dominique Maupas à Josette Porquet, Céline Levée à Michel Legalle.

**Secrétaire de séance :** Frédérique Roullier.

### 850DE2421N19A Budget Eau – Compte Financier Unique 2023

Le Président laisse la parole à Josette Porquet, Vice-présidente en charge des finances.

Les comptes du budget annexe du service de l'eau étant vérifiés, Josette Porquet propose au Conseil communautaire d'adopter le compte financier unique 2023, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Le détail du compte financier unique du service eau se présente ainsi :

Pour l'exercice 2023, le compte financier unique est arrêté à :

392 427,24 € en dépenses d'exploitation  
594 763,72 € en recettes d'exploitation

294 130,36 € en dépenses d'investissement  
398 649,95 € en recettes d'investissement

Le résultat cumulé, qui tient compte des reports est arrêté à :

392 427,24 € en dépenses d'exploitation  
2 690 736,28 € en recettes d'exploitation

294 130,36 € en dépenses d'investissement  
605 169,49 € en recettes d'investissement

Le Président se retire pour le vote du compte financier unique, le Président de séance est Josette Porquet.

**Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité**

adopte le Compte Financier Unique annexe 2023 du service eau.

*Annule et remplace la délibération 850DE2421N19 visée le 15/04/2024.*

Ainsi fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

Le secrétaire de séance,  
Frédérique ROULLIER

Le Président,  
Bernard SOUL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois à compter de la réception par le représentant de l'État et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Date de transmission de l'acte: 16/04/2024  
Date de réception de l'AR: 16/04/2024  
061-200071520-850DE2421N19A-BF  
A G E D



Délégués en exercice 33  
Présents 24  
Votants 28  
Convocation le 19/03/2024

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 26 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Domfront, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul.

**Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).**

CHRÉTIEN Sébastien	P	CORBIERE Julien	P	COSTARD Serge	P	DAVY Bernard	P	DECOSSE Daniel	P
DEROUET Christian	A	DEVERE Bruno	P	DROMER Joël	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
GOUAULT Françoise	A	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	A	GUERIN Jacqueline	P	GUILMIN Maxime	P	JARRY Yveline	P
LECORDIER Christophe	A	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LERALLU Didier	A	LEROY Éric	P
LEVÉE Céline	A	MAUPAS Dominique	A	MOISSERON Franck	P	PICARD Christian	P	PORQUET Josette	P
POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P	RIFLET Virginie	A	ROULLIER Frédérique	P
ROUSSELET Cécile	A	SOUL Bernard	P	TALLONEAU Sylvie	P				

**Avaient donné pouvoir :** Christophe Lecordier à Daniel Decosse, Virginie Rifflet à Bernard Soul, Dominique Maupas à Josette Porquet, Céline Levée à Michel Legalle.

**Secrétaire de séance :** Frédérique Roullier.

### 850DE2421N20 Budget Eau – Affectation du résultat 2023

Le Président laisse la parole à Josette Porquet, Vice-présidente en charge des finances.

Après avoir voté le compte financier unique annexe du service de l'eau, il y a lieu d'affecter le résultat de l'exercice 2023.

L'affectation du résultat se présente ainsi :

L'excédent de fonctionnement de l'exercice 2023 est de	202 336,48 €
Compte tenu du report de 2022 de	2 095 972,56 €
Le résultat cumulé de fonctionnement à affecter au 31 décembre 2023 est de	2 298 309,04 €

Compte tenu de l'excédent d'investissement au compte 001 de	311 039,13 €
Il y a lieu de reporter au compte 002 la somme de	2 298 309,04 €

### Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité

- Vote l'affectation du résultat 2023 du budget annexe du service Eau au compte 002 soit 2 298 309,04 €.

Ainsi fait et délibéré,  
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

La secrétaire de séance,  
Frédérique ROULLIER



Le Président,  
Bernard SOUL

Date de transmission de l'acte: 15/04/2024  
Date de réception de l'AR: 15/04/2024  
061-200071520-850DE2421N20-DE  
A G E D I



Délégués en exercice 33  
Présents 24  
Votants 28  
Convocation le 19/03/2024

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 26 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Domfront, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul.

**Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).**

CHRÉTIEN Sébastien	P	CORBIERE Julien	P	COSTARD Serge	P	DAVY Bernard	P	DECOSSE Daniel	P
DEROUET Christian	A	DEVERE Bruno	P	DROMER Joël	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
GOUAULT Françoise	A	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	A	GUERIN Jacqueline	P	GUILMIN Maxime	P	JARRY Yveline	P
LECORDIER Christophe	A	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LERALLU Didier	A	LEROY Éric	P
LEVÉE Céline	A	MAUPAS Dominique	A	MOISSERON Franck	P	PICARD Christian	P	PORQUET Josette	P
POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P	RIFLET Virginie	A	ROULLIER Frédérique	P
ROUSSELET Cécile	A	SOUL Bernard	P	TALLONEAU Sylvie	P				

**Avaient donné pouvoir :** Christophe Lecordier à Daniel Decosse, Virginie Rifflet à Bernard Soul, Dominique Maupas à Josette Porquet, Céline Levée à Michel Legalle.

**Secrétaire de séance :** Frédérique Roullier.

### 850DE2421N21 Budget Eau – décision modificative n° 1

Le Président laisse la parole à Josette Porquet, Vice-présidente en charge des finances.

Après avoir délibéré sur l'affectation du résultat 2023 du budget du service eau, il y a lieu d'intégrer ce résultat sur l'exercice 2024 et d'ajuster les crédits (suppression des emprunts en recettes d'investissement) en adoptant la décision modificative n°1 du budget 2024 du service eau.

### Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité

- Vote la décision modificative n°1 du budget annexe du service Eau telle qu'annexée à la présente.

Ainsi fait et délibéré,  
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

La secrétaire de séance,  
Frédérique ROULLIER



Le Président,  
Bernard SOUL

Date de transmission de l'acte: 15/04/2024  
Date de réception de l'AR: 15/04/2024  
061-200071520-850DE2421N21-DE  
A G E D I



Délégués en exercice 33  
Présents 24  
Votants 26  
Convocation le 19/03/2024

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 26 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Domfront, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul.

Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

CHRÉTIEN Sébastien	P	CORBIERE Julien	P	COSTARD Serge	P	DAVY Bernard	P	DECOSSE Daniel	P
DEROUET Christian	A	DEVERE Bruno	P	DROMER Joël	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
GOUAULT Françoise	A	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	A	GUERIN Jacqueline	P	GUILMIN Maxime	P	JARRY Yveline	P
LECORDIER Christophe	A	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LERALLU Didier	A	LEROY Éric	P
LEVÉE Céline	A	MAUPAS Dominique	A	M OISSERON Franck	P	PICARD Christian	P	PORQUET Josette	P
POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P	RIFLET Virginie	A	ROULLIER Frédérique	P
ROUSSELET Cécile	A	SOUL Bernard	P	TALLONEAU Sylvie	P				

**Avaient donné pouvoir :** Christophe Lecordier à Daniel Decosse, Virginie Rifflet à Bernard Soul, Dominique Maupas à Josette Porquet, Céline Levée à Michel Legalle.

**Secrétaire de séance :** Frédérique Roullier.

### 850DE2421N22A Budget Service Public Assainissement Non Collectif – Compte Financier Unique

Le Président laisse la parole à Josette Porquet, Vice-présidente en charge des finances.

Les comptes du budget annexe du service public d'assainissement non collectif étant vérifiés, il est proposé au Conseil communautaire d'adopter le compte financier unique 2023, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Josette Porquet présente le détail du compte financier unique du service public d'assainissement non collectif.

Pour l'exercice 2023, le compte financier unique est arrêté à :

90 898,24 €	en dépenses d'exploitation
72 640,17 €	en recettes d'exploitation
0,00 €	en dépenses d'investissement
0,00 €	en recettes d'investissement

Le résultat cumulé, qui tient compte des reports est arrêté à :

90 898,24 €	en dépenses d'exploitation
165 663,80 €	en recettes d'exploitation
0,00 €	en dépenses d'investissement
0,00 €	en recettes d'investissement

Le Président se retire pour le vote du compte financier unique, le Président de séance est Josette Porquet.

**Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité**

Vote le compte financier unique 2023 du budget annexe du service public d'assainissement non collectif.

*Annule et remplace la délibération 850DE2421N22 visée le 15/04/2024.*

Ainsi fait et délibéré,  
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

La secrétaire de séance,  
Frédérique ROULLIER

Le Président,  
Bernard SOUL



Délégués en exercice 33  
Présents 24  
Votants 28  
Convocation le 19/03/2024

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 26 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Domfront, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul.

Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

CHRÉTIEN Sébastien	P	CORBIERE Julien	P	COSTARD Serge	P	DAVY Bernard	P	DECOSSE Daniel	P
DEROUET Christian	A	DEVERE Bruno	P	DROMER Joël	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
GOUAULT Françoise	A	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	A	GUERIN Jacqueline	P	GUILMIN Maxime	P	JARRY Yveline	P
LECORDIER Christophe	A	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LERALLU Didier	A	LEROY Éric	P
LEVÉE Céline	A	MAUPAS Dominique	A	MOISSERON Franck	P	PICARD Christian	P	PORQUET Josette	P
POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P	RIFLET Virginie	A	ROULLIER Frédérique	P
ROUSSELET Cécile	A	SOUL Bernard	P	TALLONEAU Sylvie	P				

**Avaient donné pouvoir :** Christophe Lecordier à Daniel Decosse, Virginie Rifflet à Bernard Soul, Dominique Maupas à Josette Porquet, Céline Levée à Michel Legalle.

**Secrétaire de séance :** Frédérique Roullier.

### 850DE2421N23 Budget Service Public Assainissement Non Collectif – Affectation du résultat 2023

Le Président laisse la parole à Josette Porquet, Vice-présidente en charge des finances.

Après avoir voté le compte financier unique annexe du service public d'assainissement non collectif, il y a lieu d'affecter le résultat de l'exercice 2023.

L'affectation du résultat se présente ainsi :

Le déficit de fonctionnement de l'exercice 2023 est de	-18 258,07 €
Compte tenu du report de 2022 de	93 023,63 €
Le résultat cumulé de fonctionnement à affecter au 31 décembre 2023 est de	74 765,56 €

La section d'investissement enregistre, en 2023, un équilibre de	0 €
Il y a lieu de reporter au compte 002 la somme de	74 765,56 €

#### Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité

- Vote l'affectation du résultat 2023 du budget annexe du service public d'assainissement non collectif au compte 002 soit 74 765,56 €.

Ainsi fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

La secrétaire de séance,  
Frédérique ROULLIER



Le Président,  
Bernard SOUL

Date de transmission de l'acte: 15/04/2024  
Date de réception de l'AR: 15/04/2024  
061-200071520-850DE2421N23-DE

A G E D I



Délégués en exercice **33**  
Présents 24  
Votants 28  
Convocation le 19/03/2024

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 26 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Domfront, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul.

Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

CHRÉTIEN Sébastien	P	CORBIERE Julien	P	COSTARD Serge	P	DAVY Bernard	P	DECOSSE Daniel	P
DEROUET Christian	A	DEVERE Bruno	P	DROMER Joël	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
GOUAULT Françoise	A	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	A	GUERIN Jacqueline	P	GUILM IN Maxime	P	JARRY Yveline	P
LECORDIER Christophe	A	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LERALLU Didier	A	LEROY Éric	P
LEVÉE Céline	A	MAUPAS Dominique	A	MOISSERON Franck	P	PICARD Christian	P	PORQUET Josette	P
POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P	RIFLET Virginie	A	ROULLIER Frédérique	P
ROUSSELET Cécile	A	SOUL Bernard	P	TALLONEAU Sylvie	P				

**Avaient donné pouvoir** : Christophe Lecordier à Daniel Decosse, Virginie Rifflet à Bernard Soul, Dominique Maupas à Josette Porquet, Céline Levée à Michel Legalle.

**Secrétaire de séance** : Frédérique Roullier.

### 850DE2421N24 Budget Service Public Assainissement Non Collectif – Décision modificative

Le Président laisse la parole à Josette Porquet, Vice-présidente en charge des finances.

Après avoir délibéré sur l'affectation du résultat 2023 du budget du service public d'assainissement non collectif, il y a lieu d'intégrer ce résultat sur l'exercice 2024 et d'ajuster les crédits :

- Ajustement des dépenses liées au service : prestations de contrôles, assurances, créances admises en non-valeur,
- Ajustement des recettes de redevances,

en adoptant la décision modificative n°1 du budget 2024 du service public d'assainissement non collectif telle qu'annexée à la présente.

#### Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité

- Vote la décision modificative n°1 du budget 2024 du service public d'assainissement non collectif telle que présentée et annexée.

Ainsi fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

La secrétaire de séance,  
Frédérique ROULLIER



Le Président,  
Bernard SOUL

Date de transmission de l'acte: 15/04/2024  
Date de réception de l'AR: 15/04/2024  
061-200071520-850DE2421N24-DE  
A G E D I



Délégués en exercice 33  
Présents 24  
Votants 26  
Convocation le 19/03/2024

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 26 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Domfront, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul.

Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

CHRÉTIEN Sébastien	P	CORBIERE Julien	P	COSTARD Serge	P	DAVY Bernard	P	DECOSSE Daniel	P
DEROUET Christian	A	DEVERE Bruno	P	DROMER Joël	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
GOUAULT Françoise	A	GROUSSARD-HUBERT Evelyne	A	GUERIN Jacqueline	P	GUILMIN Maxime	P	JARRY Yveline	P
LECORDIER Christophe	A	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LERALLU Didier	A	LEROY Éric	P
LEVÉE Céline	A	MAUPAS Dominique	A	MOISSERON Franck	P	PICARD Christian	P	PORQUET Josette	P
POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P	RIFLET Virginie	A	ROULLIER Frédérique	P
ROUSSELET Cécile	A	SOUL Bernard	P	TALLONEAU Sylvie	P				

**Avaient donné pouvoir :** Christophe Lecordier à Daniel Decosse, Virginie Rifflet à Bernard Soul, Dominique Maupas à Josette Porquet, Céline Levée à Michel Legalle.

**Secrétaire de séance :** Frédérique Roullier.

### 850DE2421N25A Budget Service Public Assainissement Collectif – Compte Financier Unique

Le Président laisse la parole à Josette Porquet, Vice-présidente en charge des finances.

Les comptes du budget annexe du service public d'assainissement collectif étant vérifiés, il est proposé au Conseil communautaire d'adopter le compte financier unique 2023, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Josette Porquet présente le détail du compte financier unique du service public d'assainissement collectif.

Pour l'exercice 2023, le compte financier unique est arrêté à :

534 816,64 €	en dépenses d'exploitation
630 067,62 €	en recettes d'exploitation
450 299,25 €	en dépenses d'investissement
475 090,21 €	en recettes d'investissement

Le résultat cumulé, qui tient compte des reports est arrêté à :

534 816,64 €	en dépenses d'exploitation
1 277 278,95 €	en recettes d'exploitation
487 466,95 €	en dépenses d'investissement
475 090,21 €	en recettes d'investissement

Le Président se retire pour le vote du compte financier unique, le Président de séance est Josette Porquet.

**Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité**

vote compte financier unique annexe 2023 du service public d'assainissement collectif.

*Annule et remplace la délibération 850DE2421N25 visée le 15/04/2024.*

Ainsi fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

La secrétaire de séance,  
Frédérique ROULLIER

Le Président,  
Bernard SOUL

Date de transmission de l'acte: 16/04/2024  
Date de réception de l'AR: 16/04/2024  
061-200071520-850DE2421N25A-BF  
A G E D I



Délégués en exercice 33  
Présents 24  
Votants 28  
Convocation le 19/03/2024

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 26 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Domfront, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul.

Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

CHRÉTIEN Sébastien	P	CORBIERE Julien	P	COSTARD Serge	P	DAVY Bernard	P	DECOSSE Daniel	P
DEROUET Christian	A	DEVERE Bruno	P	DROMER Joël	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
GOUAULT Françoise	A	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	A	GUERIN Jacqueline	P	GUILMIN Maxime	P	JARRY Yveline	P
LECORDIER Christophe	A	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LERALLU Didier	A	LEROY Éric	P
LEVÉE Céline	A	MAUPAS Dominique	A	MOISSERON Franck	P	PICARD Christian	P	PORQUET Josette	P
POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P	RIFLET Virginie	A	ROULLIER Frédérique	P
ROUSSELET Cécile	A	SOUL Bernard	P	TALLONEAU Sylvie	P				

**Avaient donné pouvoir :** Christophe Lecordier à Daniel Decosse, Virginie Rifflet à Bernard Soul, Dominique Maupas à Josette Porquet, Céline Levée à Michel Legalle.

**Secrétaire de séance :** Frédérique Roullier.

### 850DE2421N26 Budget Service Public Assainissement Collectif – Affectation du résultat 2023

Le Président laisse la parole à Josette Porquet, Vice-présidente en charge des finances.

Après avoir voté le compte financier unique annexe du service public d'assainissement collectif, il y a lieu d'affecter le résultat de l'exercice 2023.

L'affectation du résultat se présente ainsi :

L'excédent de fonctionnement de l'exercice 2023 est de	95 250,98 €
Compte tenu du report de 2022 de	647 211,33 €
Le résultat cumulé de fonctionnement à affecter au 31 décembre 2023 est de	742 462,31 €
Compte tenu du déficit d'investissement 2023 au compte 001 de	- 12 376,74 €
Il y a lieu d'affecter en investissement au compte 1068 la somme de	12 376,74 €
Il y a lieu de reporter au compte 002 la somme de	730 085,57 €

### Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité

- Vote l'affectation du résultat 2023 du budget annexe du service public d'assainissement collectif au compte 002 soit 730 085,57 €.

Ainsi fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

La secrétaire de séance,  
Frédérique ROULLIER



Le Président,  
Bernard SOUL

Date de transmission de l'acte: 15/04/2024  
Date de réception de l'AR: 15/04/2024  
061-200071520-850DE2421N26-DE  
A G E D I



Délégués en exercice 33  
Présents 24  
Votants 28  
Convocation le 19/03/2024

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 26 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Domfront, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul.

Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

CHRÉTIEN Sébastien	P	CORBIERE Julien	P	COSTARD Serge	P	DAVY Bernard	P	DECOSSE Daniel	P
DEROUET Christian	A	DEVERE Bruno	P	DROMER Joël	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
GOUAULT Françoise	A	GROSSARD-HUBERT Évelyne	A	GUERIN Jacqueline	P	GUILMIN Maxime	P	JARRY Yveline	P
LECORDIER Christophe	A	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LERALLU Didier	A	LEROY Éric	P
LEVÉE Céline	A	MAUPAS Dominique	A	MOISSERON Franck	P	PICARD Christian	P	PORQUET Josette	P
POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P	RIFLET Virginie	A	ROULLIER Frédérique	P
ROUSSELET Cécile	A	SOUL Bernard	P	TALLONEAU Sylvie	P				

**Avaient donné pouvoir :** Christophe Lecordier à Daniel Decosse, Virginie Rifflet à Bernard Soul, Dominique Maupas à Josette Porquet, Céline Levée à Michel Legalle.

**Secrétaire de séance :** Frédérique Roullier.

### 850DE2421N27 Budget Service Public Assainissement Collectif – Décision modificative

Le Président laisse la parole à Josette Porquet, Vice-présidente en charge des finances.

Après avoir délibéré sur l'affectation du résultat 2023 du budget du service public d'assainissement collectif, il y a lieu d'intégrer ce résultat sur l'exercice 2024 et d'ajuster les crédits :

- Ajustement des redevances d'assainissement, suppression des primes d'épuration, inscription de la subvention du Département et modification des comptes pour le schéma directeur de Chanu et Tinchebray,
- Diminution ou suppression des emprunts en recettes d'investissement,

en adoptant la décision modificative n°1 du budget du service public d'assainissement collectif 2024.

### Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité

- Vote la décision modificative n°1 du budget du service public d'assainissement collectif 2024 telle que présentée.

Ainsi fait et délibéré,  
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

La secrétaire de séance,  
Frédérique ROULLIER



Le Président,  
Bernard SOUL

Date de transmission de l'acte: 15/04/2024  
Date de réception de l'AR: 15/04/2024  
061-200071520-850DE2421N27-DE  
A G E D I



Délégués en exercice **33**  
 Présents **24**  
 Votants **26**  
 Convocation le 19/03/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Du 26 mars 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Domfront, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul.

**Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).**

CHRÉTIEN Sébastien	P	CORBIERE Julien	P	COSTARD Serge	P	DAVY Bernard	P	DECOSSE Daniel	P
DEROUET Christian	A	DEVERE Bruno	P	DROMER Joël	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
GOAULT Françoise	A	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	A	GUERIN Jacqueline	P	GUILMIN Maxime	P	JARRY Yveline	P
LECORDIER Christophe	A	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LERALLU Didier	A	LEROY Éric	P
LEVÉE Céline	A	MAUPAS Dominique	A	MOISSERON Franck	P	PICARD Christian	P	PORQUET Josette	P
POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P	RIFLET Virginie	A	ROULLIER Frédérique	P
ROUSSELET Cécile	A	SOUL Bernard	P	TALLONEAU Sylvie	P				

**Avaient donné pouvoir :** Christophe Lecordier à Daniel Decosse, Virginie Rifflet à Bernard Soul, Dominique Maupas à Josette Porquet, Céline Levée à Michel Legalle.

**Secrétaire de séance :** Frédérique Roullier.

**850DE2421N28A Budget ZAE de l'Espace Entreprises du Domfrontais – Compte Financier Unique 2023**

Le Président laisse la parole à Josette Porquet, Vice-présidente en charge des finances.

Les comptes du budget annexe de la ZAE de l'Espace Entreprises du Domfrontais étant vérifiés, il est proposé au Conseil communautaire d'adopter le compte financier unique 2023, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Josette Porquet présente le détail du compte financier unique de la ZAE de l'Espace Entreprises du Domfrontais.

Pour l'exercice 2023, le compte financier unique est arrêté à :

0,00 € en dépenses de fonctionnement  
 0,00 € en recettes de fonctionnement  
 0,00 € en dépenses d'investissement  
 0,00 € en recettes d'investissement

Le résultat cumulé, qui tient compte des reports est arrêté à :

0,00 € en dépenses de fonctionnement  
 0,00 € en recettes de fonctionnement  
 0,00 € en dépenses d'investissement  
 0,00 € en recettes d'investissement

Président se retire pour le vote du compte financier unique, le Président de séance est Josette Porquet.

Date de transmission de l'acte: 16/04/2024  
 Date de réception de l'AR: 16/04/2024  
 061-200071520-850DE2421N28A-BF

A G E N D I

**Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité**

- Vote le compte financier unique annexe 2023 de la ZAE de l'Espace Entreprises du Domfrontais,
- Constate qu'il n'y a pas d'affectation de résultat de fonctionnement au 31 décembre 2023 sur le budget de la ZAE de l'Espace Entreprises du Domfrontais.

*Annule et remplace la délibération 850DE2421N28 visée le 15/04/2024.*

Ainsi fait et délibéré,  
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

La secrétaire de séance,  
Frédérique ROULLIER



Le Président,  
Bernard SOUL



Date de transmission de l'acte: 16/04/2024  
Date de réception de l'AR: 16/04/2024  
061-200071520-850DE2421N28A-BF

A G E D I



Délégués en exercice **33**  
Présents **24**  
Votants **26**  
Convocation le 19/03/2024

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 26 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Domfront, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul.

Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

CHRÉTIEN Sébastien	P	CORBIERE Julien	P	COSTARD Serge	P	DAVY Bernard	P	DECOSSE Daniel	P
DEROUET Christian	A	DEVERE Bruno	P	DROMER Joël	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
GOUAULT Françoise	A	GROUSSARD-HUBERT Evelyne	A	GUERIN Jacqueline	P	GUILMIN Maxime	P	JARRY Yveline	P
LECORDIER Christophe	A	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LERALLU Didier	A	LEROY Éric	P
LEVÉE Céline	A	MAUPAS Dominique	A	MOISSERON Franck	P	PICARD Christian	P	PORQUET Josette	P
POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P	RIFLET Virginie	A	ROULLIER Frédérique	P
ROUSSELET Cécile	A	SOUL Bernard	P	TALLONEAU Sylvie	P				

**Avaient donné pouvoir :** Christophe Lecordier à Daniel Decosse, Virginie Rifflet à Bernard Soul, Dominique Maupas à Josette Porquet, Céline Levée à Michel Legalle.

**Secrétaire de séance :** Frédérique Roullier.

### 850DE2421N29A Budget ZA de Lonlay l'Abbaye : Compte Financier Unique 2023

Le Président laisse la parole à Josette Porquet, Vice-présidente en charge des finances.

Les comptes du budget annexe de la ZA de Lonlay l'Abbaye étant vérifiés, il est proposé au Conseil communautaire d'adopter le compte financier unique 2023, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Josette Porquet présente le détail du compte financier unique de la ZA de Lonlay l'Abbaye.

Pour l'exercice 2023, le compte financier unique est arrêté à :

0,00 €	en dépenses de fonctionnement
0,00 €	en recettes de fonctionnement
0,00 €	en dépenses d'investissement
0,00 €	en recettes d'investissement

Le résultat cumulé, qui tient compte des reports est arrêté à :

43 558,16 €	en dépenses de fonctionnement
0,00 €	en recettes de fonctionnement
28 497,93 €	en dépenses d'investissement
0,00 €	en recettes d'investissement

Le Président se retire pour le vote du compte financier unique, le Président de séance est Josette Porquet.

**Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité**

- Vote le compte financier unique annexe 2023 de la ZA de Lonlay l'Abbaye.

*Annule et remplace la délibération 850DE2421N29 visée le 15/04/2024.*

Ainsi fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

La secrétaire de séance,  
Frédérique ROULLIER

Le Président,  
Bernard SOUL

Date de transmission de l'acte: 16/04/2024  
Date de réception de l'AR: 16/04/2024  
061-200071520-850DE2421N29A-BF

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois à compter de la réception par le représentant de l'État et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



Délégués en exercice 33  
Présents 24  
Votants 28  
Convocation le 19/03/2024

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 26 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Domfront, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul.

Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

CHRÉTIEN Sébastien	P	CORBIERE Julien	P	COSTARD Serge	P	DAVY Bernard	P	DECOSSE Daniel	P
DEROUEZ Christian	A	DEVERE Bruno	P	DROMER Joël	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
GOUAULT Françoise	A	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	A	GUERIN Jacqueline	P	GUILMIN Maxime	P	JARRY Yveline	P
LECORDIER Christophe	A	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LERALLU Didier	A	LEROY Éric	P
LEVÉE Céline	A	MAUPAS Dominique	A	MOISSERON Franck	P	PICARD Christian	P	PORQUET Josette	P
POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P	RIFLET Virginie	A	ROULLIER Frédérique	P
ROUSSELET Cécile	A	SOUL Bernard	P	TALLONEAU Sylvie	P				

**Avaient donné pouvoir :** Christophe Lecordier à Daniel Decosse, Virginie Rifflet à Bernard Soul, Dominique Maupas à Josette Porquet, Céline Levée à Michel Legalle.

**Secrétaire de séance :** Frédérique Roullier.

### 850DE2421N30 Budget ZA de Lonlay l'Abbaye - Affectation du résultat 2023

Le Président laisse la parole à Josette Porquet, Vice-présidente en charge des finances.

Après avoir voté le compte financier unique annexe de la ZA de Lonlay l'Abbaye, il y a lieu d'affecter le résultat de l'exercice 2023.

L'affectation du résultat se présente ainsi :

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 est de 0,00 €  
Compte tenu du report de 2022 de - 43 558,16 €  
Le résultat cumulé de fonctionnement au 31 décembre 2023 est de - 43 558,16 €

La section d'investissement enregistre, en 2023, un déficit de - 28 497,93 €  
Il y a lieu de reporter au compte 002 dépenses la somme de 43 558,16 €

#### Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité

- Vote l'affectation du résultat 2023 du budget de la ZA de Lonlay l'Abbaye et de reporter au compte 002 dépenses la somme de 43 558,16 €.

Ainsi fait et délibéré,  
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

La secrétaire de séance,  
Frédérique ROULLIER



Le Président,  
Bernard SOUL

Date de transmission de l'acte: 15/04/2024  
Date de réception de l'AR: 15/04/2024  
061-200071520-850DE2421N30-DE  
A G E D I



Délégués en exercice 33  
Présents 24  
Votants 28  
Convocation le 19/03/2024

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 26 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Domfront, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul.

**Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).**

CHRÉTIEN Sébastien	P	CORBIERE Julien	P	COSTARD Serge	P	DAVY Bernard	P	DECOSSE Daniel	P
DEROUET Christian	A	DEVERE Bruno	P	DROMER Joël	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
GOUAULT Françoise	A	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	A	GUERIN Jacqueline	P	GUILMIN Maxime	P	JARRY Yveline	P
LECORDIER Christophe	A	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LERALLU Didier	A	LEROY Éric	P
LEVÉE Céline	A	MAUPAS Dominique	A	MOISSERON Franck	P	PICARD Christian	P	PORQUET Josette	P
POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P	RIFLET Virginie	A	ROULLIER Frédérique	P
ROUSSELET Cécile	A	SOUL Bernard	P	TALLONEAU Sylvie	P				

**Avaient donné pouvoir :** Christophe Lecordier à Daniel Decosse, Virginie Rifflet à Bernard Soul, Dominique Maupas à Josette Porquet, Céline Levée à Michel Legalle.

**Secrétaire de séance :** Frédérique Roullier.

### 850DE2421N31 Budget ZA de Lonlay l'Abbaye - Décision modificative

Le Président laisse la parole à Josette Porquet, Vice-présidente en charge des finances.

Après avoir délibéré sur l'affectation du résultat 2023 du budget de la ZA de Lonlay l'Abbaye, il y a lieu de :

- reporter les déficits de fonctionnement et d'investissement de 2023 sur l'exercice 2024,
- assurer l'équilibre par les subventions restant à percevoir et une avance complémentaire du budget principal (à réaliser en fonction des subventions restant à percevoir et de l'ajustement des écritures de stocks),
- ajuster les écritures de stock,

en adoptant la décision modificative n°1 du budget 2024 de la ZA de Lonlay l'Abbaye.

#### **Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité**

- Vote la décision modificative n°1 du budget 2024 de la ZA de Lonlay l'Abbaye telle que présentée et annexée.

Ainsi fait et délibéré,  
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

La secrétaire de séance,  
Frédérique ROULLIER



Le Président,  
Bernard SOUL

Date de transmission de l'acte: 15/04/2024  
Date de réception de l'AR: 15/04/2024  
061-200071520-850DE2421N31-DE  
A G E D I



Délégués en exercice 33  
Présents 24  
Votants 26  
Convocation le 19/03/2024

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 26 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Domfront, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul.

Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

CHRÉTIEN Sébastien	P	CORBIERE Julien	P	COSTARD Serge	P	DAVY Bernard	P	DECOSSE Daniel	P
DEROUET Christian	A	DEVERE Bruno	P	DROMER Joël	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
GOUAULT Françoise	A	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	A	GUERIN Jacqueline	P	GUILMIN Maxime	P	JARRY Yveline	P
LECORDIER Christophe	A	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LERALLU Didier	A	LEROY Éric	P
LEVÉE Céline	A	MAUPAS Dominique	A	MOISSERON Franck	P	PICARD Christian	P	PORQUET Josette	P
POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P	RIFLET Virginie	A	ROULLIER Frédérique	P
ROUSSELET Cécile	A	SOUL Bernard	P	TALLONEAU Sylvie	P				

**Avaient donné pouvoir :** Christophe Lecordier à Daniel Decosse, Virginie Rifflet à Bernard Soul, Dominique Maupas à Josette Porquet, Céline Levée à Michel Legalle.

**Secrétaire de séance :** Frédérique Roullier.

### 850DE2421N32A Budget ZA Saint Quentin les Chardonnets - Compte Financier Unique 2023

Le Président laisse la parole à Josette Porquet, Vice-présidente en charge des finances.

Les comptes du budget annexe de la ZA de St Quentin les Chardonnets étant vérifiés, il est proposé au Conseil communautaire d'adopter le compte financier unique 2023, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Josette Porquet présente le détail du compte financier unique de la ZA de St Quentin les Chardonnets.

Pour l'exercice 2023, le compte financier unique est arrêté à :

524 415,45 € en dépenses de fonctionnement  
524 415,45 € en recettes de fonctionnement

524 415,45 € en dépenses d'investissement  
475 045,45 € en recettes d'investissement

Le résultat cumulé, qui tient compte des reports est arrêté à :

524 415,45 € en dépenses de fonctionnement  
524 415,45 € en recettes de fonctionnement

999 460,90 € en dépenses d'investissement  
475 045,45 € en recettes d'investissement

Le Président se retire pour le vote du compte financier unique, le Président de séance est Josette Porquet.

**Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité**

vote le compte financier unique annexe 2023 de la ZA de Saint Quentin les Chardonnets.

*Annule et remplace la délibération 850DE242132 visée le 15/04/2024.*

Ainsi fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

La secrétaire de séance,  
Frédérique ROULLIER



Le Président,  
Bernard SOUL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois à compter de la réception par le représentant de l'État et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Date de transmission de l'acte: 16/04/2024  
Date de réception de l'AR: 16/04/2024  
061-200071520-850DE2421N32A-BF  
A G E N D A



Délégués en exercice **33**  
Présents 24  
Votants 28  
Convocation le 19/03/2024

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 26 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Domfront, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul.

**Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).**

CHRÉTIEN Sébastien	P	CORBIERE Julien	P	COSTARD Serge	P	DAVY Bernard	P	DECOSSE Daniel	P
DEROUEZ Christian	A	DEVERE Bruno	P	DROMER Joël	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
GOUAULT Françoise	A	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	A	GUERIN Jacqueline	P	GUILMIN Maxime	P	JARRY Yveline	P
LECORDIER Christophe	A	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LERALLU Didier	A	LEROY Éric	P
LEVÉE Céline	A	MAUPAS Dominique	A	MOISSERON Franck	P	PICARD Christian	P	PORQUET Josette	P
POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P	RIFLET Virginie	A	ROULLIER Frédérique	P
ROUSSELET Cécile	A	SOUL Bernard	P	TALLONEAU Sylvie	P				

**Avaient donné pouvoir :** Christophe Lecordier à Daniel Decosse, Virginie Rifflet à Bernard Soul, Dominique Maupas à Josette Porquet, Céline Levée à Michel Legalle.

**Secrétaire de séance :** Frédérique Roullier.

### 850DE2421N33 Budget ZA St Quentin les Chardonnets -Affectation du résultat

Le Président laisse la parole à Josette Porquet, Vice-présidente en charge des finances.

Après avoir voté le compte financier unique annexe de la ZA de St Quentin les Chardonnets, il y a lieu d'affecter le résultat de l'exercice 2023.

L'affectation du résultat se présente ainsi :

La section de fonctionnement de l'exercice 2023 s'équilibre à	0,00 €
Compte tenu du report de 2022 de	0,00 €
Le résultat cumulé de fonctionnement à affecter au 31 décembre 2023 est de	0,00 €

La section d'investissement enregistré, en 2023, un déficit de	- 524 415,45 €
--	----------------

Il n'y a donc pas d'affectation de résultat de fonctionnement au 31 décembre 2023.

### Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité

- Constate qu'il n'y a pas d'affectation de résultat de fonctionnement au 31 décembre 2023 sur le budget de la ZA de St Quentin les Chardonnets.

Ainsi fait et délibéré,  
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

Secrétaire de séance,  
Frédérique ROULLIER



Le Président,  
Bernard SOUL

Date de transmission de l'acte: 15/04/2024  
Date de réception de l'AR: 15/04/2024  
061-200071520-850DE2421N33-DE



Délégués en exercice **33**  
Présents 24  
Votants 28  
Convocation le 19/03/2024

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 26 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Domfront, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul.

Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

CHRÉTIEN Sébastien	P	CORBIERE Julien	P	COSTARD Serge	P	DAVY Bernard	P	DECOSSE Daniel	P
DEROUET Christian	A	DEVERE Bruno	P	DROMER Joël	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
GOUAULT Françoise	A	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	A	GUERIN Jacqueline	P	GUILMIN Maxime	P	JARRY Yveline	P
LECORDIER Christophe	A	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LERALLU Didier	A	LEROY Éric	P
LEVÉE Céline	A	MAUPAS Dominique	A	MOISSERON Franck	P	PICARD Christian	P	PORQUET Josette	P
POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P	RIFLET Virginie	A	ROULLIER Frédérique	P
ROUSSELET Cécile	A	SOUL Bernard	P	TALLONEAU Sylvie	P				

**Avaient donné pouvoir** : Christophe Lecordier à Daniel Decosse, Virginie Rifflet à Bernard Soul, Dominique Maupas à Josette Porquet, Céline Levée à Michel Legalle.

**Secrétaire de séance** : Frédérique Roullier.

### 850DE2421N34 Budget ZA Saint Quentin les Chardonnets - Décision modificative

Le Président laisse la parole à Josette Porquet, Vice-présidente en charge des finances.

Après avoir délibéré sur l'affectation du résultat 2023 du budget de la ZA de St Quentin les Chardonnets, il y a lieu de :

- reporter le déficit d'investissement de 2023 sur l'exercice 2024,
- assurer l'équilibre par une avance complémentaire du budget principal (à réaliser en fonction des subventions et des cessions de terrains),
- ajuster les écritures de stock

en adoptant la décision modificative n°1 du budget 2024 de la ZA de St Quentin les Chardonnets.

### **Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité**

- Vote la décision modificative n°1 du budget 2024 de la ZA de Saint Quentin les Chardonnets telle que présentée et annexée.

Ainsi fait et délibéré,  
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

La secrétaire de séance,  
Frédérique ROULLIER



Le Président,  
Bernard SOUL

Date de transmission de l'acte: 15/04/2024  
Date de réception de l'AR: 15/04/2024  
061-200071520-850DE2421N34-DE  
A G E D I



Délégués en exercice 33  
Présents 24  
Votants 26  
Convocation le 19/03/2024

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 26 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Domfront, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul.

Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

CHRÉTIEN Sébastien	P	CORBIERE Julien	P	COSTARD Serge	P	DAVY Bernard	P	DECOSSE Daniel	P
DEROUEZ Christian	A	DEVERE Bruno	P	DROMER Joël	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
GOUAULT Françoise	A	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	A	GUERIN Jacqueline	P	GUILMIN Maxime	P	JARRY Yveline	P
LECORDIER Christophe	A	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LERALLU Didier	A	LEROY Éric	P
LEVÉE Céline	A	MAUPAS Dominique	A	MOISSERON Franck	P	PICARD Christian	P	PORQUET Josette	P
POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P	RIFLET Virginie	A	ROULLIER Frédérique	P
ROUSSELET Cécile	A	SOUL Bernard	P	TALLONEAU Sylvie	P				

**Avaient donné pouvoir :** Christophe Lecordier à Daniel Decosse, Virginie Rifflet à Bernard Soul, Dominique Maupas à Josette Porquet, Céline Levée à Michel Legalle.

**Secrétaire de séance :** Frédérique Roullier.

### 850DE2421N35A Budget ZA du Gué Thibout - Compte Financier Unique 2023

Le Président laisse la parole à Josette Porquet, Vice-présidente en charge des finances.

Les comptes du budget annexe de la ZA du Gué Thibout étant vérifiés, il est proposé au Conseil communautaire d'adopter le compte financier unique 2023, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Josette Porquet présente le détail du compte financier unique de la ZA du Gué Thibout.

Pour l'exercice 2023, le compte financier unique est arrêté à :

3 374,00 € en dépenses de fonctionnement  
3 374,00 € en recettes de fonctionnement  
  
3 374,00 € en dépenses d'investissement  
0,00 € en recettes d'investissement

Le résultat cumulé, qui tient compte des reports est arrêté à :

3 374,00 € en dépenses de fonctionnement  
3 374,00 € en recettes de fonctionnement  
  
3 374,00 € en dépenses d'investissement  
0,00 € en recettes d'investissement

Le Président se retire pour le vote du compte financier unique, le Président de séance est Josette Porquet.

**Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité**

Vote le compte financier unique annexe 2023 de la ZA du Gué Thibout.

*Annule et remplace la délibération 850DE2421N35 visée le 15/04/2024.*

Ainsi fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

Secrétaire de séance,  
Frédérique ROULLIER



Le Président,  
Bernard SOUL

Date de transmission de l'acte: 16/04/2024  
Date de réception de l'AR: 16/04/2024  
061-200071520-850DE2421N35A-BF



Délégués en exercice **33**  
Présents 24  
Votants 28  
Convocation le 19/03/2024

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 26 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Domfront, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul.

Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

CHRÉTIEN Sébastien	P	CORBIERE Julien	P	COSTARD Serge	P	DAVY Bernard	P	DECOSSE Daniel	P
DEROUET Christian	A	DEVERE Bruno	P	DROMER Joël	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
GOUAULT Françoise	A	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	A	GUERIN Jacqueline	P	GUILMIN Maxime	P	JARRY Yveline	P
LECORDIER Christophe	A	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LERALLU Didier	A	LEROY Éric	P
LEVÉE Céline	A	MAUPAS Dominique	A	MOISSERON Franck	P	PICARD Christian	P	PORQUET Josette	P
POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P	RIFLET Virginie	A	ROULLIER Frédérique	P
ROUSSELET Cécile	A	SOUL Bernard	P	TALLONEAU Sylvie	P				

**Avaient donné pouvoir** : Christophe Lecordier à Daniel Decosse, Virginie Rifflet à Bernard Soul, Dominique Maupas à Josette Porquet, Céline Levée à Michel Legalle.

**Secrétaire de séance** : Frédérique Roullier.

### 850DE2421N36 Budget ZA du Gué Thibout - Affectation du résultat 2023

Le Président laisse la parole à Josette Porquet, Vice-présidente en charge des finances.

Après avoir voté le compte financier unique annexe de la ZA du Gué Thibout, il y a lieu d'affecter le résultat de l'exercice 2023.

L'affectation du résultat se présente ainsi :

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 est de 0,00 €  
Compte tenu du report de 2022 de 0,00 €  
Le résultat cumulé de fonctionnement au 31 décembre 2023 est de 0,00 €

La section d'investissement enregistre, en 2023, un déficit de - 3 374,00 €

Il n'y a donc pas d'affectation de résultat de fonctionnement au 31 décembre 2023.

#### **Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité**

- Constate qu'il n'y a pas d'affectation de résultat de fonctionnement au 31 décembre 2023 sur le budget de la ZA du Gué Thibout.

Ainsi fait et délibéré,  
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

La secrétaire de séance,  
Frédérique ROULLIER



Le Président,  
Bernard SOUL

Date de transmission de l'acte: 15/04/2024  
Date de réception de l'AR: 15/04/2024  
061-200071520-850DE2421N36-DE

AGEDI



Délégués en exercice 33  
Présents 24  
Votants 28  
Convocation le 19/03/2024

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 26 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Domfront, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul.

Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

CHRÉTIEN Sébastien	P	CORBIERE Julien	P	COSTARD Serge	P	DAVY Bernard	P	DECOSSE Daniel	P
DEROUET Christian	A	DEVERE Bruno	P	DROMER Joël	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
GOUAULT Françoise	A	GROSSARD-HUBERT Évelyne	A	GUERIN Jacqueline	P	GUILMIN Maxime	P	JARRY Yveline	P
LECORDIER Christophe	A	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LERALLU Didier	A	LEROY Éric	P
LEVÉE Céline	A	MAUPAS Dominique	A	MOISSERON Franck	P	PICARD Christian	P	PORQUET Josette	P
POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P	RIFLET Virginie	A	ROULLIER Frédérique	P
ROUSSELET Cécile	A	SOUL Bernard	P	TALLONEAU Sylvie	P				

**Avaient donné pouvoir :** Christophe Lecordier à Daniel Decosse, Virginie Rifflet à Bernard Soul, Dominique Maupas à Josette Porquet, Céline Levée à Michel Legalle.

**Secrétaire de séance :** Frédérique Roullier.

### 850DE2421N37 Budget ZA du Gué Thibout - Décision modificative

Le Président laisse la parole à Josette Porquet, Vice-présidente en charge des finances.

Après avoir délibéré sur l'affectation du résultat 2023 du budget de la ZA du Gué Thibout, il y a lieu de :

- Ajuster l'enveloppe des travaux à la nouvelle estimation,
- Inscrire la subvention du Département,
- Reporter le déficit d'investissement de 2023 sur l'exercice 2024,
- Assurer l'équilibre par une avance complémentaire du budget principal (à réaliser en fonction des subventions et des cessions de terrains),
- Ajuster les écritures de stock

en adoptant la décision modificative n°1 du budget 2024 de la ZA du Gué Thibout.

### Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité

- Vote la décision modificative n°1 du budget 2024 de la ZA du Gué Thibout telle que présentée et annexée.

Ainsi fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

La secrétaire de séance,  
Frédérique ROULLIER



Le Président,  
Bernard SOUL

Date de transmission de l'acte: 15/04/2024  
Date de réception de l'AR: 15/04/2024  
061-200071520-850DE2421N37-DE  
A G E D I



Délégués en exercice 33  
Présents 24  
Votants 26  
Convocation le 19/03/2024

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 26 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Domfront, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul.

**Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).**

CHRÉTIEN Sébastien	P	CORBIERE Julien	P	COSTARD Serge	P	DAVY Bernard	P	DECOSSE Daniel	P
DEROUET Christian	A	DEVERE Bruno	P	DROMER Joël	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
GOUAULT Françoise	A	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	A	GUERIN Jacqueline	P	GUILMIN Maxime	P	JARRY Yveline	P
LECORDIER Christophe	A	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LERALLU Didier	A	LEROY Éric	P
LEVÉE Céline	A	MAUPAS Dominique	A	MOISSERON Franck	P	PICARD Christian	P	PORQUET Josette	P
POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P	RIFLET Virginie	A	ROULLIER Frédérique	P
ROUSSELET Cécile	A	SOUL Bernard	P	TALLONEAU Sylvie	P				

**Avaient donné pouvoir :** Christophe Lecordier à Daniel Decosse, Virginie Rifflet à Bernard Soul, Dominique Maupas à Josette Porquet, Céline Levée à Michel Legalle.

**Secrétaire de séance :** Frédérique Roullier.

### 850DE2421N38A Budget général – Compte Financier Unique 2023

Le Président laisse la parole à Josette Porquet, Vice-présidente en charge des finances.

Les comptes du budget général de Domfront-Tinchebray Interco étant vérifiés, il est proposé au Conseil communautaire d'adopter le compte financier unique 2023, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Josette Porquet présente le détail du compte financier unique général de Domfront-Tinchebray Interco.

Pour l'exercice 2023, le compte financier unique est arrêté à :

9 269 235,45 €	en dépenses de fonctionnement
10 284 227,17 €	en recettes de fonctionnement
569 253,69 €	en dépenses d'investissement
455 053,45 €	en recettes d'investissement

Le résultat cumulé, qui tient compte des reports est arrêté à :

9 269 235,45 €	en dépenses de fonctionnement
19 160 073,32 €	en recettes de fonctionnement
569 253,69 €	en dépenses d'investissement
592 747,78 €	en recettes d'investissement

Le Président se retire pour le vote du compte financier unique, le Président de séance est Josette Porquet.

**Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité**

- Vote le compte financier unique général 2023 de Domfront-Tinchebray Interco.

*Annule et remplace la délibération 850DE2421N38 visée le 15/04/2024*

Ainsi fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

La secrétaire de séance,  
Frédérique ROULLIER



Le Président,  
Bernard SOUL

Date de transmission de l'acte: 16/04/2024  
Date de réception de l'AR: 16/04/2024  
061-200071520-850DE2421N38A-BF  
A G E D I



Délégués en exercice 33  
Présents 24  
Votants 28  
Convocation le 19/03/2024

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 26 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Domfront, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul.

Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

CHRÉTIEN Sébastien	P	CORBIERE Julien	P	COSTARD Serge	P	DAVY Bernard	P	DECOSSE Daniel	P
DEROUET Christian	A	DEVERE Bruno	P	DROMER Joël	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
GOUAULT Françoise	A	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	A	GUERIN Jacqueline	P	GUILMIN Maxime	P	JARRY Yveline	P
LECORDIER Christophe	A	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LERALLU Didier	A	LEROY Éric	P
LEVÉE Céline	A	MAUPAS Dominique	A	MOISSERON Franck	P	PICARD Christian	P	PORQUET Josette	P
POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P	RIFLET Virginie	A	ROULLIER Frédérique	P
ROUSSELET Cécile	A	SOUL Bernard	P	TALLONEAU Sylvie	P				

**Avaient donné pouvoir :** Christophe Lecordier à Daniel Decosse, Virginie Rifflet à Bernard Soul, Dominique Maupas à Josette Porquet, Céline Levée à Michel Legalle.

**Secrétaire de séance :** Frédérique Roullier.

### 850DE2421N39 Budget général – Affectation du résultat 2023

Le Président laisse la parole à Josette Porquet, Vice-présidente en charge des finances.

Après avoir voté le compte financier unique général de Domfront-Tinchebray Interco, il y a lieu d'affecter le résultat de l'exercice 2023.

L'affectation du résultat se présente ainsi :

L'excédent de fonctionnement de l'exercice 2023 est de 1 014 991,72 €  
Compte tenu du report de 2022 de 8 875 846,15 €  
Le résultat cumulé de fonctionnement à affecter au 31 décembre 2023 est de 9 890 837,87 €

Compte tenu de l'excédent d'investissement au compte 001 de 23 494,09 €  
Il y a lieu de reporter au compte 002 la somme de 9 890 837,87 €

### Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité

- Vote l'affectation du résultat 2023 du budget général de Domfront-Tinchebray Interco au compte 002 soit 9 890 837,87 €.

Ainsi fait et délibéré,  
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

La secrétaire de séance,  
Frédérique ROULLIER



Le Président,  
Bernard SOUL

Date de transmission de l'acte: 15/04/2024  
Date de réception de l'AR: 15/04/2024  
061-200071520-850DE2421N39-DE  
A G E D I



Délégués en exercice 33  
Présents 24  
Votants 28  
Convocation le 19/03/2024

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 26 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Domfront, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul.

Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

CHRÉTIEN Sébastien	P	CORBIERE Julien	P	COSTARD Serge	P	DAVY Bernard	P	DECOSSE Daniel	P
DEROUET Christian	A	DEVERE Bruno	P	DROMER Joël	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
GOUAULT Françoise	A	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	A	GUERIN Jacqueline	P	GUILMIN Maxime	P	JARRY Yveline	P
LECORDIER Christophe	A	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LERALLU Didier	A	LEROY Éric	P
LEVÉE Céline	A	MAUPAS Dominique	A	MOISSERON Franck	P	PICARD Christian	P	PORQUET Josette	P
POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P	RIFLET Virginie	A	ROULLIER Frédérique	P
ROUSSELET Cécile	A	SOUL Bernard	P	TALLONEAU Sylvie	P				

**Avaient donné pouvoir :** Christophe Lecordier à Daniel Decosse, Virginie Rifflet à Bernard Soul, Dominique Maupas à Josette Porquet, Céline Levée à Michel Legalle.

**Secrétaire de séance :** Frédérique Roullier.

### 850DE2421N40 Budget général – Décision modificative n°1

Le Président laisse la parole à Josette Porquet, Vice-présidente en charge des finances.

Après avoir délibéré sur l'affectation du résultat 2023 du budget général de Domfront-Tinchebray Interco, il y a lieu de :

- Intégrer ce résultat sur l'exercice 2024,
- Ajuster les crédits (ajustement électricité, entretien des chemins de randonnée, charges de personnel, subvention à la SPL touristique, taxes, subventions plan cantine et ACM de Tinchebray, audit énergétique, matériels CUP, achat de terrain dans le cadre de la convention SAFER, avances complémentaires aux budgets ZA, suppression des emprunts en recettes d'investissement),

en adoptant la décision modificative n°1 du budget général 2024.

### Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité

- Vote la décision modificative n°1 du budget général telle que présentée et annexée.

Ainsi fait et délibéré,  
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

La secrétaire de séance,  
Frédérique ROULLIER



Le Président,  
Bernard SOUL

Date de transmission de l'acte: 15/04/2024  
Date de réception de l'AR: 15/04/2024  
061-200071520-850DE2421N40-DE  
A G E D I